

Résultats

Synthèse des cotations

Le tableau ci-dessous synthétise l'ensemble des cotations retenues lors de la visite d'évaluation, ainsi que les éléments de preuve consultés et les éléments justificatifs associés à toute cotation « NC ».

		Cotation
Chapitre 1	La personne	3,75
Thématique	Bienveillance et éthique	4
Objectif 1.1	La personne accompagnée s'exprime sur la bienveillance.	4
Critère 1.1.1	La personne accompagnée exprime sa perception de la bienveillance.	4
	EE : La personne accompagnée est sollicitée pour exprimer sa perception de la bienveillance.	4
	EE : La personne accompagnée est écoutée et respectée dans cette expression au quotidien.	4
Thématique	Droits de la personne accompagnée	3,62
Objectif 1.2	La personne accompagnée est informée de ses droits de façon claire et adaptée. Sa compréhension est recherchée et favorisée.	3,32
Critère 1.2.1	La personne accompagnée et son entourage sont informés du rôle des professionnels et autres intervenants et peuvent les identifier.	3,57
	EE : La personne et son entourage sont informés du rôle des différents professionnels et autres intervenants qui l'accompagnent.	3,57
	EE : La personne accompagnée peut identifier les professionnels et autres intervenants.	3,57
Critère 1.2.2	La personne accompagnée est informée de ses droits et devoirs dans le cadre de la vie collective ou du fonctionnement du service.	3,84
	EE : La personne accompagnée reçoit toutes les informations sur ses droits et devoirs dans le cadre de la vie collective ou du fonctionnement du service.	3,83
	EE : La personne accompagnée a reçu les documents et explications associés.	3,83
	EE : La personne accompagnée a la possibilité de poser toutes les questions facilitant sa compréhension.	3,86
Critère 1.2.4	La personne a accès aux informations relatives à son accompagnement.	2,07
	EE : La personne a accès aux informations relatives à son accompagnement.	2,14
	EE : La personne accompagnée est informée des modalités d'accès à son dossier.	2
Critère 1.2.5	La personne peut s'adresser aux professionnels qui l'accompagnent pour être orientée, accompagnée et soutenue dans l'exercice de ses droits individuels.	3,86
	EE : La personne peut s'adresser aux professionnels qui l'accompagnent en cas de besoin pour être orientée dans l'exercice de ses droits individuels.	3,86

	EE : La personne peut s'adresser aux professionnels pour être accompagnée et soutenue dans sa démarche.	3,86
Critère 1.2.6	Les professionnels informent la personne accompagnée de ses droits et de leurs modalités d'exercice, ou l'orientent vers le bon interlocuteur.	3,71
	EE : Les professionnels informent la personne accompagnée de ses droits et de leurs modalités d'exercice.	3,71
	EE : Les professionnels savent orienter la personne accompagnée vers les personnes ressources.	3,71
	<i>Éléments de preuve :</i>	
	AT1-Dossier de la Personne Accompagnée. Signature contrat de séjour 25/08/2015 Règlement de fonctionnement se son unité de vie (non Daté) Référént de la Personne Accompagnée AT 6: Charte des droits et libertés en FALC Affichage de la charte sous formes de Ballons colorés en FALC accessible à la compréhension des enfants: Le PIA est travaillé avec les jeunes et leur famille, et les objectifs sont présentés noté Ogirys AT3-Dossier de la Personne Accompagnée: - Contrat de séjour du 22/11/2016 - Courrier invitation Famille 15/04/2013 AT 4: Affichages avec ballons de la charte de droits et libertés: une présentation est faite aux parents Orientation assurée vers le CMPEA: centre médico psychologique pour enfants et adolescents: accompagnement psychologique et psychomotricien, en collectif Orthophonie en libéral Selon les besoins identifiés, échanges en équipe, un accompagnement et une aide à la prise de rendez-vous est assurée par l'Assistante sociale afin de trouver le bon partenaire externe répondant aux besoins de la jeune AT5-Dossier de la Personne Accompagnée Document individuel d'accompagnement du 30/08/2022 Récépissé de remise des documents 12/12/2025: notamment du Règlement de fonctionnement AT 2: Charte des droits et libertés remise lors de l'admission, ainsi que le contrat de séjour et le règlement de fonctionnement: l'ensemble des documents est en FALC Le contrat de séjour a été signé pour l'AT 2 le 29/08/2025 La personne accompagnée a eu connaissance de l'endroit où se trouve son dossier AT7-Dossier de la Personne Accompagnée Notification CDPAH 28/06/2022 au 11/10/2027 Contrat de séjour 2022 et du 25/09/2023	
	Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la connaissance des droits de la personne accompagnée.	2,86
	EE : Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la connaissance des droits de la personne accompagnée.	2,86
	<i>Éléments de preuve :</i>	
	AT1-Revue Le Petit journal de l'établissement AT 6:	

Critère 1.2.7	<p>Formation éthique et bientraitance, les droits des personnes accueillies, les 6 décembre 2024 et 7 février 2025</p> <p>Information dans le Petit journal, à destination de tous les professionnels</p> <p>1 référente bientraitance au sein de l'ESSMS 2</p> <p>AT3-Formation Ethique et Bientraitance 2024</p> <p>Formation Vie affective, intime et sexuelle (5 jours) du 1 au 5/09/2025</p> <p>AT 4:</p> <p>Participation de la professionnelle référente au COPILE bientraitance. On évoque les différents droits au sein de ce groupe</p> <p>Travail avec les jeunes autour de la déclinaison de la Charte en FALC; avec des ballons reprenant chaque item de la charte (charte affichée dans le couloir de l'ESSMS 2)</p> <p>Formation sur l'éthique et lutte contre la maltraitance: 06/02/2025</p> <p>AT5-</p> <p>Informations dans le Petit Journal à destination de tous les Professionnels</p> <p>AT 2:</p> <p>Professionnels formés aux droits des personnes: le 30 aout 2024,</p> <p>Questionnaire auto évaluation remis sur les connaissances, renseigné selon diverses étapes, 14/03/2025, , 18/03 et 19/03/2025, 21 et 25 /03/2025, 19 et 28/04/2025 :</p> <p>Présentation en groupes pour les professionnels; les services supports, , les para médicaux, et les cadres</p> <p>COPILE bientraitance: travail sur la charte des droits et libertés, , sensibilisation sur chaque thème de la charte , transcription en FALC (affichage à l'accueil)</p> <p>AT7-Le Petit Journal de l'établissement</p>	
Objectif 1.3	La personne accompagnée est associée à la révision des règles de vie collective ou des modalités de fonctionnement du service.	3,87
Critère 1.3.1	<p>La personne accompagnée est associée à la révision des règles de vie collective ou des modalités de fonctionnement du service et des outils favorisant leur compréhension.</p> <p>EE : La personne accompagnée est associée à la révision des règles de vie collective ou des modalités de fonctionnement du service.</p> <p>EE : La personne accompagnée est associée à la révision des outils favorisant leur compréhension.</p> <p>EE : Entretien avec les membres du Conseil de la vie sociale.</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>Les règles de la vie en collectivité ont été présentées en CVS</p> <p>Le règlement de fonctionnement a été vu en CVS et il est écrit en facile à lire et à comprendre (FALC)</p>	<p>3,73</p> <p>3,6</p> <p>3,6</p> <p>4</p>
	<p>Les professionnels coconstruisent les règles de vie collective ou les modalités de fonctionnement du service dans le respect des droits et libertés de la personne accompagnée.</p> <p>EE : Les professionnels coconstruisent les règles de vie collective ou les modalités de fonctionnement du service avec la personne accompagnée.</p> <p>EE : Les professionnels s'assurent que les règles de vie collective ou les modalités de fonctionnement du service respectent les droits et libertés de personne accompagnée.</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>AT1-Dossier de la Personne Accompagnée:</p>	<p>4</p> <p>4</p> <p>4</p>

Critère 1.3.2	<p>Bilan d'entrée 16/10/2015 réalisé par les éducateurs</p> <p>AT 6:</p> <p>Règles de vie collective rappelées lors des sorties ponctuelles, collectives, lors des camps, et des diverses activités</p> <p>Règles rappelées en séances individuelles suite à des observations (piscine)</p> <p>Suite à échanges avec les enseignants, (beaucoup de liens avec les AESH) rappel des règles et des comportements</p> <p>Une professionnelle de l'ESSMS 2 va à la cantine (de l'école) avec la jeunes afin d'observer les comportements et rappeler les règles</p> <p>AT3-Dossier de la Personne Accompagnée:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Emploi du temps de la Personne Accompagnée 2025-2026 - Règles de vie en collectif (Je peux/ je dois) (Je peux/ je ne dois pas) - Règles de conduite des professionnels (2024) <p>AT 4:</p> <p>Révisions régulières et nouveaux apports afin de compléter autant que de besoin les règles de la vie collective dans les différents groupes</p> <p>Pendant les vacances on retravaille en groupes les règles de la vie collective: on profite de ces temps de rencontres pour rappeler les règles en s'appuyant sur des cas concrets</p> <p>AT5-Dossier de la Personne Accompagnée</p> <p>Programme de présence au SESSAD / Calendrier d'interventions</p> <p>Mars 2025/ Soutien éducatif (1 séance hebdomadaire au collège)</p> <p>Groupe d'habilité sociale un lundi sur deux</p> <p>Activités de groupe adolescent pendant les vacances Mars 2025</p> <p>AT 2:</p> <p>Sur les groupes de vie, les règles de la vie collective sont revues régulièrement, réflexion et co construction relatives à d'autres éléments qui pourraient être pris en compte, ainsi que des demandes spécifiques</p> <p>AT7-Dossier de la Personne Accompagnée</p> <p>Règles de vie de l'internat Année 2025-2026</p> <p>Règlement de fonctionnement</p> <p>Emploi du temps de la Personne Accompagnée</p>
Objectif 1.4	<p>La personne bénéficie d'un cadre de vie ou d'accompagnement adapté et respectueux de ses droits fondamentaux. 3,67</p>
Critère 1.4.1	<p>La personne est assurée que les choix qu'elle exprime sur son cadre de vie ou d'accompagnement sont pris en compte. 3,83</p> <p>EE : La personne exprime ses choix sur son cadre de vie ou d'accompagnement. 3,83</p> <p>EE : Les choix de la personne accompagnée sont pris en compte. 3,83</p> <hr/> <p><i>Eléments justificatifs si cotation « NC » :</i></p> <p>AT 4:</p> <p>Vit au domicile de ses parents</p>
	<p>La personne accompagnée bénéficie d'un espace de vie privé, adapté et respectueux de ses droits fondamentaux, qu'elle est encouragée à personnaliser. 3,5</p> <p>EE : La personne accompagnée dispose d'un espace de vie privé, adapté et respectueux de ses droits fondamentaux. 3,5</p> <p>EE : La personne accompagnée est encouragée à personnaliser son espace de vie. 3,5</p> <hr/> <p><i>Eléments justificatifs si cotation « NC » :</i></p>

Critère 1.4.2	<p>AT 6 Est scolarisée, et réside chez sa maman</p> <p>AT 4 Accompagnement ESSMS 2 AT5-La Personne Accompagnée vit au domicile parental. elle n'a pas d'espace de vie personnalisé au sein du SESSAD.</p> <p>AT 2: En externat au sein de l'ESSMS 1 Pas d'espace privé</p> <p>AT7-La Personne Accompagnée a résidé à l'IME mais n'y réside plus. Le service ne prévoit pas d'hébergement.</p>	
Thématique	Expression et participation de la personne accompagnée	3,62
Objectif 1.5	La personne accompagnée est actrice des instances collectives ou de toutes autres formes de participation. Sa participation effective est favorisée.	3,35
Critère 1.5.1	<p>La personne accompagnée participe aux instances collectives ou à toutes autres formes de participation.</p> <p>EE : La personne accompagnée est impliquée dans les instances collectives, ou autres formes de participation. 3</p> <p>EE : La personne accompagnée connaît ses représentants et peut les solliciter. 3</p> <p>EE : La personne accompagnée est sollicitée pour exprimer sa satisfaction. 2,29</p> <p>EE : Entretien avec les membres du Conseil de la vie sociale. 4</p> <hr/> <p><i>Éléments de preuve :</i> 1 réunion à lieu tous les trimestres minimum Les jeunes participent et ils sont moteurs</p> <hr/> <p><i>Éléments justificatifs si cotation « NC » :</i> AT 6 N'est pas concernée par une instance collective et ne sait pas si d'autres formes de participation lui sont transmises L'AT 6 exprime sa satisfaction via des regards et autres mimiques AT5-II n'y a pas d'instance collective au SESSAD et de représentants des Personnes Accompagnées.</p>	3,07
Critère 1.5.2	<p>La personne accompagnée est informée de la suite donnée aux demandes formulées dans le cadre des instances collectives ou à toutes autres formes de participation.</p> <p>EE : La personne accompagnée a connaissance des réponses apportées aux questions qu'elle a posées dans le cadre des instances collectives ou à toutes autres formes de participation. 3,6</p> <p>EE : La personne accompagnée a accès au relevé des échanges. 2,8</p> <p>EE : Entretien avec les membres du Conseil de la vie sociale. 4</p> <hr/> <p><i>Éléments de preuve :</i> A toutes questions, on apporte des réponses Exemple: demandes pour avoir des butes pour jour au foot. : la demande a été acceptée Les comptes rendus sont affichés en FALC</p>	3,47
	Les professionnels facilitent l'accès à la traçabilité des échanges et réponses apportées dans le cadre des instances collectives ou à toutes autres formes de	3,5

	<p>participation.</p> <p>EE : Les professionnels facilitent l'accès de la personne accompagnée au contenu des échanges dans les instances collectives ou toutes autres formes de participation. 3,43</p> <p>EE : Les professionnels connaissent les lieux d'affichage et/ou d'enregistrement des relevés des échanges. 3,57</p> <hr/> <p><i>Éléments de preuve :</i></p> <p>AT1-Revue "Breaking news"</p> <p>Affichage Compte-Rendu dans l'établissement.</p> <p>AT 6:</p> <p>Affichages des réponses apportées aux questionnaires distribués</p> <p>Mail adressé aux familles via le CSE pour demandes de souhaits</p> <p>Flyers adressés aux familles</p> <p>AT3-Compte-Rendu Du CVS / réunion</p> <p>Affichage du Compte-Rendu (en pictogramme) à l'accueil</p> <p>AT 4:</p> <p>Questionnaires de satisfaction en FALC: 01/10/2025 pour les enfants dont l'analyse est faite par les référents bientraitance</p> <p>Questionnaires à l'attention des familles mai et juin 2025</p> <p>Recueil des attentes pour les camps ou autres activités (en Falc)</p> <p>AT5-Organisation d'une Galette des Rois Mercredi 14 janvier 2026</p> <p>AT 2:</p> <p>Présentation orale des comptes rendus du CVS par les jeunes ayant participé aux réunions au sein de l'unité d'enseignement</p> <p>Affichage connu par les professionnels, des comptes rendus de CVS</p> <p>AT7-Absence d'éléments de preuve</p>	
Objectif 1.6	L'expression de la personne est recueillie tout au long de son accompagnement.	3,62
Critère 1.6.1	<p>La personne accompagnée est soutenue dans son expression. Le partage de son expérience est favorisé et l'expression de ses préférences prise en compte.</p> <p>EE : La personne accompagnée est soutenue dans son expression. 4</p> <p>EE : La personne accompagnée partage son expérience. 3,86</p> <p>EE : Ses préférences sont prises en compte. 3,71</p>	3,86
	<p>Les professionnels facilitent l'expression de la personne accompagnée grâce à l'utilisation de moyens et outils adaptés.</p> <p>EE : Les professionnels facilitent l'expression de la personne accompagnée. 3,71</p> <p>EE : Les professionnels utilisent des moyens et outils qui facilitent leur expression. 3,71</p> <hr/> <p><i>Éléments de preuve :</i></p> <p>AT1-Dossier de la Personne Accompagnée:</p> <p>Bilan du 16/10/2015</p> <p>Bulletins scolaires tous les 6 mois (Janvier/ juin)</p> <p>Bilan neuropsychologue de septembre 2015</p> <p>Bilans Orthophoniste / psychologue / Psychomotricien: datés du 15/01/2016 .</p> <p>AT 6:</p> <p>L'expression des jeunes est très largement recherchée par les professionnels: utilisation de Scénarii sociaux, de pictogrammes, communication alternative pour certains qui ont des troubles sévères du langage (sur tablette)</p> <p>Travail mené avec une orthophoniste spécialisée</p> <p>"Mon carnet émotion" renseigné par la jeune</p>	3,71

<p>Critère 1.6.2</p>	<p>AT3-Dossier de la Personne Accompagnée AT 4: Echanges avec supports travaillées avec les jeunes Photos des jeux et logos pour repérer les différentes activités proposées Outils séquentiels réalisés par les Educateurs AT5-Dossier de la Personne Accompagnée - Recueil des attentes - Recueil par la psychologue / Anamnèse Rencontre du 7 juin 2018 avec les attentes de la Personne Accompagnée - Rencontre Ergothérapeute/ Enseignante / Éducatrice du 13/12/2018 - Rencontre SESSAD / Personne Accompagnée/ Éducatrice/ psychomotricien du 3/09/2018 - Rencontre médecin psychiatre AT 2: La parole des jeunes est recueillie lors de l'élaboration des PIA (réalisé dans les 6 mois qui suivent l'admission) voire plus tôt Révisions régulières au cours de l'année si des besoins se sont exprimés (ou repérés) Utilisation de pictos et transcription en FALC afin de faciliter la compréhension de l'ensemble des documents AT7-Dossier de la Personne Accompagnée Commission d'admission du 11 avril 2023 Bilan d'entrée et Histoire de vie du 2/10/2023 réalisé par le référent.</p>
<p>Critère 1.6.3</p>	<p>Les professionnels analysent le recueil de l'expression de la personne accompagnée et en tirent les enseignements. 3,29</p> <p>EE : Les professionnels analysent le recueil de l'expression de la personne accompagnée. 3,14</p> <p>EE : Le cas échéant, les professionnels apportent les adaptations nécessaires à l'accompagnement. 3,43</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>AT1-Dossier de la Personne Accompagnée Synthèse du 15/10/2016 AT 6: Questionnaire de satisfaction à destination des jeunes et des familles en FALC, pictogrammes et émoticônes Questionnaires adressés pour les vacances afin de recueillir les souhaits: (16/06/2025) en FALC Toutes adaptations nécessaires sont notées dans les dossiers des jeunes (Ogirys) suite aux transmissions</p> <p>AT3-Dossier de la Personne Accompagnée Bilan éducatif du 06/05/2025 AT 4: Recueil des expressions avec des outils adaptés à chacun , colère, humeur, douleur Adaptations personnalisées travaillées par les Educateurs Les repérages sont notés dans les dossiers des jeunes : Ogirys AT5-Projet Individuel d'Accompagnement du 4/07/2025` Anamnèse Rencontre du 7 juin 2018 avec les attentes de la Personne Accompagnée AT 2: Echanges entre professionnels: réunion de synthèse le 9 décembre 2025, avec l'école ou l'AT 2 était scolarisée antérieurement Le 2 septembre 2025 , réunion ESSMS 2 et ESSMS 1 compte rendu avec identification des objectifs à poursuivre : présence de la psychologue, le 31/08/2025 remarques de la psychologue noté dans Ogirys</p>

	Bilans réguliers au regard des évaluations AT7-Bilan d'entrée et Histoire de vie du 2/10/2023 réalisé par le référent. Programme hebdomadaire de la Personne Accompagnée: RV avec son référent	
Objectif 1.7	La personne accompagnée exprime son choix de manière éclairée.	3,62
Critère 1.7.2	Les professionnels recherchent l'adhésion de la personne accompagnée, grâce à une information claire et des moyens adaptés.	3,43
	EE : Les professionnels recherchent l'adhésion de la personne accompagnée. EE : Les professionnels apportent à la personne accompagnée des explications claires et adaptées, nécessaires à sa compréhension.	3,43 3,43
	<i>Eléments de preuve :</i> AT1-Dossier de la Personne Accompagnée. Signature contrat de séjour 25/08/2015 AT 6: Des enquêtes et questionnaires sont diffusés aux jeunes et aux familles afin de recueillir leurs souhaits : les documents sont tous transcrits en FALC Des précisions adaptées à chaque jeune en fonction de ses capacités sont élaborés par les professionnels Des scénettes, vidéos, sont utilisées afin d'optimiser la compréhension et l'adhésion (ou le refus) du jeune AT3-Dossier de la Personne Accompagnée: - Contrat de séjour du 22/11/2016 - Projet d'Accompagnement Personnalisé du 06/05/2025 AT 4: Des explications claires sont données, formulées avec des reformulations si nécessaire Supports permettant la compréhension , Pictos, FALC, Ré explications autant que de besoin Elaboration de supports vidéos AT5-Dossier de la Personne Accompagnée DIPC du 2/12/2025 AT 2: Le choix de l'atelier technique est fait par l'AT 2, en relation avec sa référente Si des changements dans les attentes du jeune sont identifiées, le planning individuel est revu en conséquence (dossier individuel dans Ogirys) AT7-Contrat de séjour 2022, du 25/09/2023 Droit à l'image 10/12/2025	
Critère 1.7.3	Les professionnels réinterrogent le refus de la personne tout au long de son accompagnement et recherchent des alternatives avec elle.	3,86
	EE : Les professionnels réinterrogent le refus de la personne tout au long de son accompagnement. EE : Les professionnels recherchent des alternatives avec la personne accompagnée.	3,86 3,86
	<i>Eléments de preuve :</i> AT1-Dossier de la Personne Accompagnée AT 6: Refus entendu, si nécessaire changement de groupes, ou changement de professionnels: informations notées dans le dossier de la jeune Organisation de séances intitulées" mise en échec" AT3-Dossier de la Personne Accompagnée	

	<p>AT 4: Refus rares Les enfants sont impatients de rencontrer les professionnels On respecte les agendas des enfants et on les accompagne si possible afin d'observer leur comportement dans leurs différents lieux d'activités, dont l'école AT5-Dossier de la Personne Accompagnée AT 2: Si des refus sont formulés, par les jeunes, (refus d'activités) on s' adapte, on questionne sur le refus, et on recherche des alternatives Si refus de présence au sein de l' ESSMS 1, proposition d'accueil séquentiel AT7-Dossier de la Personne Accompagnée</p>	
	<p>Les professionnels assurent la traçabilité du consentement ou du refus exprimé par la personne accompagnée.</p>	3,57
	<p>EE : Les professionnels formalisent le consentement/refus de la personne accompagnée dans son dossier.</p>	3,57
	<p>EE : Les professionnels partagent l'information du consentement/refus de la personne accompagnée.</p>	3,57
	<p><i>Eléments de preuve :</i> AT1-Dossier de la Personne Accompagnée: Droit à l'image le 4/09/2025 Signature contrat de séjour 25/08/2015 AT 6: Observations professionnelles, transmissions aux personnes concernées: proposition de rencontrer la famille: informations notées dans le dossier de la jeune (Ogirys) Si des refus sont récurrents, on fait une Fiche d'Entretien Indésirable Procédure de traitement des Evènements indésirables Fiche vierge accessible aux professionnels AT3-Dossier de la Personne Accompagnée – Autorisation relative au droit à l'image, en date du 26/09/2025 ; – Contrat de séjour signé le 22/11/2016 ; – Désignation d'un référent ASE. AT 4: Dossier de la jeune dans OGIRYS Transmissions et toutes observations inscrites dans OGIRYS Activités, vie scolaire, rendez vous paramédicaux et médicaux AT5-Dossier de la Personne Accompagnée: - Droit à l'image : 12/12/2025 - DIPC du 2/12/2025 AT 2: Si refus, inscription possible dans Ogirys dans le dossier du jeune Partage du refus et réflexion autour d'une réorientation en équipe pluridisciplinaire AT7-Dossier de la Personne Accompagnée. Contrat de séjour 2022 et du 25/09/2023 Droit à l'image 10/12/2025</p>	
Critère 1.7.4		
Objectif 1.8	La personne accompagnée participe à la vie sociale.	3,78

Critère 1.8.1	<p>La personne accompagnée a la possibilité de maintenir ses liens sociaux et d'en créer de nouveaux, dans et hors l'établissement ou le service. 4</p> <p>EE : La personne accompagnée a la possibilité de maintenir ses liens sociaux existants dans et hors l'établissement ou le service. 4</p> <p>EE : La personne accompagnée a la possibilité de créer de nouveaux liens sociaux dans et hors l'établissement ou le service. 4</p>
Critère 1.8.2	<p>La personne peut s'investir dans la vie sociale et culturelle et participer à des évènements sur le territoire grâce à un accompagnement adapté. 4</p> <p>EE : La personne accompagnée est encouragée à s'investir dans la vie sociale et culturelle et participer à des évènements sur le territoire. 4</p> <p>EE : Sa participation est facilitée grâce à un accompagnement adapté. 4</p> <p>EE : La personne accompagnée reçoit des informations lui permettant de faire des choix de participation à la vie sociale et culturelle du territoire. 4</p>
Critère 1.8.3	<p>Les professionnels informent la personne accompagnée sur l'offre d'activités sportives, socio-culturelles et de loisirs, recueillent ses attentes et respectent ses choix de participation. 3,76</p> <p>EE : Les professionnels informent la personne accompagnée sur l'offre d'activités sportives, socio-culturelles et de loisirs. 3,86</p> <p>EE : Les professionnels recueillent les attentes de la personne accompagnée sur sa participation à la vie sportive, socio-culturelle et aux loisirs. 3,57</p> <p>EE : Les professionnels respectent les choix de la personne accompagnée sur sa participation à la vie sportive, socio-culturelle et aux loisirs. 3,86</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>AT1-Dossier de la Personne Accompagnée Bilan du 16/10/2015. AT 6: Mutualisation des activités avec les éducateurs de l'ESSMS 1 Activités externes proposées pour essais, et ensuite inscription personnelle (exemple du Tir à l'arc présenté) Découvertes d'activités au cas par cas selon les souhaits des parents AT3-Dossier de la Personne Accompagnée Projet Individuel d'Accompagnement du 6/05/2025 AT 4: Participations aux diverses activités inscrites dans le dossier: centre de loisirs, clubs de sports, piscine Accompagnement pour découverte de nouvelles activités avant inscription personnelle Course à pieds encouragée par les parents pour la jeune L'ensemble des informations sont notées dans Ogirys AT5-Dossier de la Personne Accompagnée - Recueil des attentes - Recueil par la psychologue / Anamnèse Rencontre du 7 juin 2018 avec les attentes de la Personne Accompagnée Emploi du temps de la Personne Accompagnée AT 2: Documents transmis aux familles et aux jeunes sur l'association interne du POHER, qui contribue à faire du lien avec le réseau Sport adapté Office des sports de Carhaix (convention) prise de licence pour faire du (badminton Sport en interne, (présence d'un éducateur sport adapté) Gym douce à l'externe proposée avec des personnes âgées</p>

	<p>Cours de dessin à l'externe</p> <p>Les activités proposées et suivies sont inscrites dans les dossiers des jeunes</p> <p>AT7-Dossier de la Personne Accompagnée</p> <p>Bilan d'entrée et Histoire de vie du 2/10/2023 réalisé par le référent.</p> <p>Projet Individuel d'Accompagnement du 12/12/2025</p>
Critère 1.8.4	<p>Les professionnels identifient et mobilisent les ressources et moyens nécessaires à la mise en place d'activités sportives, socio-culturelles et de loisirs. 4</p> <p>EE : Les professionnels identifient les ressources et moyens nécessaires à la mise en place d'activités sportives, socio-culturelles et de loisirs. 4</p> <p>EE : Les professionnels mobilisent ces ressources au bénéfice de la personne accompagnée. 4</p> <hr/> <p><i>Éléments de preuve :</i></p> <p>AT1-Dossier de la Personne Accompagnée</p> <p>Emploi du temps de la Personne Accompagnée.</p> <p>AT 6:</p> <p>Partenariat avec l'ESSMS 1</p> <p>Liste des partenaires externes</p> <p>Les choix des parents sont respectés</p> <p>Convention de stage avec un ESSMS 2 spécialisé dans les activités pour PMR pour l'AT 6, suite à accord parental</p> <p>Recherche de partenaires afin de répondre aux besoins des jeunes d'une manière individuelle</p> <p>AT3-Dossier de la Personne Accompagnée</p> <p>Projet Individuel d'Accompagnement du 6/05/2025</p> <p>Emploi du temps de la Personne Accompagnée 2025-2026</p> <p>AT 4:</p> <p>Informations dans Ogirys partagées par l'ensemble des professionnels</p> <p>Au regard des souhaits et observations, on identifie la ressource nécessaire pour mener à bien les actions et on passe le relais au professionnel ou au partenaire nécessaire</p> <p>Partenaires importants</p> <p>AT5-Dossier de la Personne Accompagnée:</p> <p>Programme d'animations / sorties ponctuelles : Escalade : 27/08/2024; 22/10/2024 (mini-camp)</p> <p>Sortie pêche 25/04/2024</p> <p>Sortie bowling en Février 2024</p> <p>Pique nique le 1/07/2024</p> <p>Groupe repas le 26/05/2025</p> <p>Gymnastique</p> <p>AT 2:</p> <p>La Chargée d'insertion professionnelle fait du démarchage auprès des entreprises du territoire: décathlon , Intermarché, Leclerc (formation de la fonction de chargée d'insertion du 14 au 18/10/2024)</p> <p>Partenariat avec une ferme (convention) , ESAT, (convention de découverte de nouveaux métiers) et stages de découverte en foyer de vie: stages mis en place au regard des objectifs spécifiques des PIA</p> <p>Bilans des conventions</p> <p>AT7-Dossier de la Personne Accompagnée</p> <p>Synthèse du 20 octobre 2023 / Activité Sportives de 13H30-16 h30, Sport adapté</p> <p>Synthèse du 21 janvier 2025 / activité théâtre, Groupe repas, Code Rousseau (Mardi matin)</p> <p>Projet Individuel d'Accompagnement du 12/12/2025</p>

	<p>Les professionnels encouragent le recours à la pair-aidance et autres dispositifs facilitant l'entraide entre les personnes accompagnées.</p> <p>EE : Les professionnels encouragent le recours à la pair-aidance.</p> <p>EE : Les professionnels facilitent l'entraide entre les personnes accompagnées.</p> <hr/> <p><i>Éléments de preuve :</i></p> <p>AT1-Dossier de la Personne Accompagnée Entretien avec les Professionnels</p> <p>AT 6: La pair aidance est repérée et encouragée par les professionnels Des duos se formalisent à la piscine pour s'entraider à la douche, l'habillage (travail en duo sur les habilités sociales)</p> <p>AT3-Dossier de la Personne Accompagnée Tableau des tâches ménagères</p> <p>AT 4: La pair aidance est spontanée et encouragée par les professionnels Observations pendant les camps de vacances: une aide naturelle est menée</p> <p>AT5-Dossier de la Personne Accompagnée Aide à mettre la table 15/01/2024</p> <p>AT 2: Pair aidance encouragée par les professionnels Plannings, anciens et nouveaux jeunes (tutorats) Toutes les 6 semaines on change d'ateliers</p> <p>AT7-Dossier de la Personne Accompagnée.</p>	<p>3,14</p> <p>3,14</p> <p>3,14</p>
Critère 1.8.5		
Objectif 1.9	La personne accompagnée exerce sa citoyenneté et/ou bénéficie d'une éducation à la citoyenneté.	3,71
Critère 1.9.1	<p>La personne est accompagnée selon ses besoins et ses souhaits dans sa participation à la vie citoyenne.</p> <p>EE : La personne est accompagnée dans sa participation à la vie citoyenne au regard de ses besoins et souhaits.</p> <p>EE : La personne accompagnée bénéficie des informations utiles à l'exercice de la vie citoyenne.</p>	<p>3,71</p> <p>3,71</p> <p>3,71</p>
	<p>Les professionnels utilisent des moyens et des outils adaptés permettant à la personne accompagnée d'exercer sa citoyenneté ou de bénéficier d'une éducation à la citoyenneté.</p> <p>EE : Les professionnels facilitent l'exercice de la citoyenneté de la personne accompagnée grâce à la mobilisation de moyens et d'outils adaptés.</p> <p>EE : Les professionnels proposent à la personne accompagnée une éducation à la citoyenneté.</p> <hr/> <p><i>Éléments de preuve :</i></p> <p>AT1-Dossier de la Personne Accompagnée Emploi du temps: Séances de préparation au Code le route et Passage du Permis de conduire.</p> <p>AT 6: Travail en partenariat avec les écoles et selon les thématiques abordées un retour sur le contenu abordé se fait au sein de L'ESSMS 2</p> <p>AT3-Emploi du temps de la Personne Accompagnée 2025 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tri des déchets 1 jour de la semaine 13H30-15h30 - Participe groupe repas Lundi / Faire les courses à Intermarché (par exemple le 1 er décembre 	<p>3,71</p> <p>3,71</p> <p>3,71</p>

Critère 1.9.2	<p>2025)</p> <p>- Participation Scènettes jeux de rôles (quelles questions poser?)/ développer un comportement adapté.</p> <p>AT 4:</p> <p>Présentation des droits à l'atteinte de la majorité, évoquée par les professionnels</p> <p>Journée citoyenne, accompagnement aux démarches administratives</p> <p>Appui aux connaissances acquises à l'école</p> <p>AT5-Dossier de la Personne Accompagnée</p> <p>Faire les courses le 22/02/2024</p> <p>Repas résident Maison de retraite 11/03/2024</p> <p>Accompagnement pour la réalisation du CV</p> <p>AT 2:</p> <p>Informations lors des 18 ans: chronologie de ce qui va se passer dans les mois à venir</p> <p>Recensement, ouverture des comptes bancaires, et droit de vote, journée citoyenne accompagnée par l'Assistante Sociale</p> <p>Permis AM (conduite de voiturette) à partir de 14 ans essai avec CITROEN (partenaire) , code de la route, permis B</p> <p>Habilités sociales: mise à jour de la carte vitale, accompagnement à la poste ou à la pharmacie</p> <p>AT7-Projet Individuel d'accompagnement du 12/12/2025</p> <p>Programme individuel selon les besoins</p>	
Thématique	Coconstruction et personnalisation du projet d'accompagnement	3,66
Objectif 1.10	La personne est actrice de la personnalisation de son projet d'accompagnement.	3,89
Critère 1.10.1	<p>La personne exprime ses attentes sur son projet d'accompagnement.</p> <p>EE : La personne est sollicitée pour exprimer ses attentes sur son projet d'accompagnement.</p>	<p>3,83</p> <p>3,83</p>
Critère 1.10.2	<p>La personne avec son entourage et les professionnels en équipe, coconstruisent le projet d'accompagnement.</p> <p>EE : La personne et les professionnels en équipe, élaborent conjointement le projet d'accompagnement.</p> <p>EE : L'entourage est associé, selon les souhaits de la personne, à la coconstruction de son projet d'accompagnement.</p>	<p>4</p> <p>4</p> <p>4</p>
	<p>Les professionnels évaluent les besoins de la personne pour construire son projet d'accompagnement en utilisant des outils d'évaluations validés.</p> <p>EE : Les professionnels évaluent les besoins de la personne pour élaborer son projet d'accompagnement.</p> <p>EE : Les professionnels utilisent des outils validés pour l'évaluation de ses besoins.</p>	<p>3,72</p> <p>3,43</p> <p>4</p>
	<p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>AT1-Dossier de la Personne Accompagnée:</p> <p>Être embauché en espèces verts / ESAT Essai de 15 jours au mois de novembre 2025</p> <p>Grille évaluation Espaces verts du 21/11/2025 (évaluation des compétences en espaces verts)</p> <p>AT 6:</p> <p>L'admission a lieu suite à la réception d'un courrier et l'orientation de la CDAPH</p> <p>Rencontre avec la Cheffe de Service, remise des documents officiels, présentation de la référente, anamnèse assurée avec la psychologue ,et rencontre avec le médecin psychiatre</p> <p>Suite aux remarques de la psychologue, on commence à élaborer le PIA qui sera présenté pour signature dans les 6 mois au plus et revu au bout d'1 an maximum</p> <p>Outils psychomoteurs utilisés, MABC 2, Profil sensoriel de DUNN, NEPSY , Vineland et un bilan</p>	

Critère 1.10.3	<p>de coordination et de motricité est assuré</p> <p>Ensemble des éléments et résultats inscrit dans le dossier de la jeune (Ogirys)</p> <p>AT3-Dossier de la Personne Accompagnée:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evaluation (à l'entrée) - Bilan psychomoteur du 6/05/ 2025 - Grilles des compétences en atelier adapté et bilan éducatif du 6/05/2025 <p>AT 4:</p> <p>La psychologue fait l'anamnèse: (historique de la vie de l'enfant) Echanges avec les libéraux chargés de l'accompagnement du jeune</p> <p>Grilles d'évaluation utilisées par le psychomotricien, Bilan de coordination, motricité, profil sensoriel, et NEPSY utilisé par la neuropsychologue</p> <p>On identifie un référent, par jeune, on reçoit le jeune et on lui pose toutes questions permettant de mieux le connaître: des outils d'observations personnalisés sont travaillés par les professionnels</p> <p>Formation de 22/08/2025 au 19/09/2025 Comprendre évaluer et aider au quotidien</p> <p>Observation du jeune pendant 6 mois maximum avant rédaction du PIA</p> <p>Toutes les Informations sont notées sur Ogirys</p> <p>AT5-Dossier de la Personne Accompagnée</p> <p>Rencontre avec les parents du 4 juillet 2025 (absence de compte-rendu)</p> <p>Projet Individuel d'Accompagnement du 4/07/2025 : Souhait de le PIA</p> <p>GEVASCO (Guide d'évaluation des besoins de compensation en matière de scolarisation) du 05/04/2024</p> <p>Bilan intermédiaire mars 2025 par l'éducatrice</p> <p>AT 2:</p> <p>Observations lors de la pré 'admission, liens avec les services antérieurs, liens avec les parents (vus en pré admission)</p> <p>Stage de découverte de l'ESSMS 1 (bilan assuré)</p> <p>Si une place se libère, on fait une pré admission, (rencontre avec le cadre, le médecin et l'infirmière, la psychologue (ou neuro psy,) l'assistante sociale . Anamnèse transmise aux équipes</p> <p>RDV pris pour l'admission, recueil des souhaits des jeunes et des parents</p> <p>Date de programmée pour arrivée, (en externat dans un premier temps) On évalue et on revoie si nécessaire de mettre en place un internat</p> <p>On construit le PIA, on fait les observations individuelles et le PIA est présenté dans les 6 mois après l'admission</p> <p>AT7-Dossier de la Personne Accompagnée</p> <p>Projet Individuel d'accompagnement du 12/12/2025</p> <p>Tests de positionnement pour le CAP</p> <p>Stage établissement pour mesurer la faisabilité de son CAP</p> <p>Refus Initial 1 er juillet 2025: Lycée Jules Verne à Guingamp</p> <p>Acceptation Dossier d'admission test de positionnement Rentrée 2025</p> <p>GEVASCO du 25/02/2025</p>
Les professionnels coconstruisent avec la personne et son entourage son projet d'accompagnement.	3,86
EE : Les professionnels coconstruisent le projet d'accompagnement avec la personne.	4
EE : Les professionnels associent son entourage selon les souhaits de la personne accompagnée.	3,71
<i>Eléments de preuve :</i>	
<p>AT1-Dossier de la Personne Accompagnée</p> <p>Synthèse du 28/01/2025 : Evaluation des besoins et des difficultés de la Personne Accompagnée.</p> <p>Projet Individuel d'Accompagnement (2025, signé mais non daté)</p>	

Critère 1.10.4	<p>AT 6: Les jeunes sont associés en fonction de leurs capacités et de leur niveau de compréhension Orientation présentée aux jeunes avec illustration via des vidéos Entretiens individuels AT3-Dossier de la Personne Accompagnée Projet Individuel d'Accompagnement du 6/05/2025 Recueil des attentes de l'entourage familial du 24/05/2025` AT 4: La référente du jeune se charge de coordonner les différents regards des professionnels, l'école et les professionnels libéraux Toutes les informations sont notées dans Ogirys et transmises aux familles Réunions pluridisciplinaire 2 fois par semaine AT5-Projet Individuel d'Accompagnement du 4/07/2025 AT 2: Co construction selon les souhaits de la personne le projet est revu et corrigé régulièrement au plus tous les ans Si changement d'ateliers souhaité, on change de groupes Respect des choix individuels dans le collectif AT7-Projet d'Accompagnement 12/12/2025 : Bilan PMO (Prestation Milieu Ordinaire) Objectifs: Besoin en lien avec la vie scolaire / s'améliorer en anglais Recherche de stages Passer son permis / travailler cet été Etudier l'opportunité d'installer une mesure de protection (Tutelle/ curatelle?) Accompagnement ouverture d'un compte bancaire</p>
Critère 1.10.5	<p>Les professionnels mobilisent les ressources internes et/ou externes et les outils pour mettre en œuvre le projet d'accompagnement de la personne. 4</p> <p>EE : Les professionnels mobilisent les ressources internes et/ou externes nécessaires à la mise en œuvre du projet d'accompagnement de la personne. 4</p> <p>EE : Les professionnels mobilisent les outils nécessaires à la mise en œuvre du projet d'accompagnement. 4</p> <hr/> <p><i>Éléments de preuve :</i> AT1-Dossier de la Personne Accompagnée Projet Individuel d'Accompagnement (2025, signé mais non daté) Emploi du temps de la Personne Accompagnée Convention stage du 12 au 23/05/2025 AT 6: Nombreux partenaires mobilisés sur les 3 départements Réseaux personnels mobilisés afin de faciliter les échanges Mobilisation importante de la municipalité AT3-Projet Individuel d'Accompagnement du 6/05/2025 Emploi du temps de la Personne Accompagnée: présence médiation animale. AT 4: Lieux tiers pour rencontrer les parents si nécessaire Conventions avec les libéraux, Convention avec le Foyer de Jeunes Travailleurs depuis 2022, avec qui on a travaillé Convention avec l'EHPAD de la ville pour mise à disposition espace cuisine: organisation de repas avec les résidents AT5-Dossier de la Personne Accompagnée Compte-Rendu entretiens avec médecin-psychiatre des 24/10/2024; 21/11/2019; 11/10/2018</p>

	<p>Evaluation du 23/11/2020 Centre de référence des troubles des apprentissages</p> <p>AT 2:</p> <p>Ressources externes mobilisées sur le versant professionnels: lieux de stages par exemple</p> <p>Liste d'entreprises partenaires</p> <p>Liste des partenaires médicaux et para médicaux</p> <p>AT7-Dossier de la Personne Accompagnée:</p> <p>Chargée d'insertion professionnelle</p> <p>Assistante sociale</p> <p>CAP dispositif ULIS avec aide humaine / 12 AESH + 9 heures AESH toute la classe</p>	
	<p>Les professionnels assurent la traçabilité et réévaluent le projet d'accompagnement avec la personne, chaque fois que nécessaire, et au moins une fois par an.</p>	3,93
	<p>EE : Les professionnels formalisent le projet d'accompagnement de la personne et ses mises à jour.</p>	3,86
	<p>EE : Les professionnels réévaluent avec la personne son projet d'accompagnement dès que nécessaire et au minimum une fois par an.</p>	4
Critère 1.10.6	<p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>AT1-Dossier de la Personne Accompagnée</p> <p>Projet Individuel d'Accompagnement (2025, signé mais non daté)</p> <p>AT 6:</p> <p>Les PIA sont présentés, signés, et revus tous les ans au minimum</p> <p>Le PIA de l'AT 6 (dans Ogirys) est revu très régulièrement au regard des difficultés de la jeune et de la réflexion en cours relative à l'évolution de son accompagnement (en lien avec la maman)</p> <p>AT3-Projet Individuel d'Accompagnement du 6/05/2025</p> <p>AT 4:</p> <p>Vu le projet personnalisé de l'AT 4</p> <p>Réalisé dans les 6 mois qui ont suivis son admission</p> <p>Les PIA sont revus au minimum 1 fois par an, et si changement on réadapte le PIA Ogirys</p> <p>AT5-Projet Individuel d'Accompagnement du 4/07/2025</p> <p>AT 2:</p> <p>Les PIA sont présentés, signés, et revus tous les ans au minimum</p> <p>PIA dans Ogirys</p> <p>AT7-Projet Individuel d'accompagnement du 12/12/2025</p> <p>Date du précédent PIA 21/01/2025 (signé par les parents)</p> <p>Licence Sportive Sport adapté 28/09/2023 / Journée athlétisme 22 mai 2024</p> <p>GEVASCO du 25/02/2025</p>	
Objectif 1.11	L'entourage est associé dans l'accompagnement de la personne.	3,43
Critère 1.11.1	<p>La personne définit avec les professionnels la place de son entourage dans son accompagnement.</p>	3,86
	<p>EE : La personne décide de la place de son entourage dans son accompagnement.</p>	3,86
	<p>EE : Le choix fait par la personne accompagnée, sur la place donnée à son entourage, est respecté.</p>	3,86
	<p>Les professionnels informent, orientent et/ou accompagnent l'entourage vers les dispositifs de prévention, de soutien et de répit existants.</p>	3
	<p>EE : Les professionnels connaissent les dispositifs de prévention, de soutien et de répit existants pour l'entourage.</p>	3,57

	EE : Les professionnels informent l'entourage des dispositifs de prévention, de soutien et de répit existants.	2,71
	EE : Les professionnels orientent et/ou accompagnent l'entourage vers les dispositifs de prévention, de soutien et de répit existants.	2,71
	<i>Éléments de preuve :</i>	
	AT1-Absence d'éléments en la matière	
	AT 6:	
	Echanges de courriers avec l'hôpital de Garches qui a accompagné la jeune précédemment	
	Echanges et rencontres régulières avec l'école	
	Accompagnement de l'entourage afin d'organiser des rendez vous avec les para médicaux (ordonnances délivrées par le médecin de l'ESSMS 2)	
	Mobilisation de la mairie pour financer le matériel pour la jeune	
	AT3-Entretien avec les Professionnels	
	Affichage à l'Accueil.	
	AT 4:	
	La psychologue intervient autant que possible selon ses disponibilités	
	Référénts ASE à disposition si besoin	
	AT5-Entretien avec les Professionnels	
	Guichet dans les locaux du SESSAD pour présenter les plaquettes d'information des partenaires, notamment l'association Le Petit Chêne.	
	Présence d'une assistante sociale	
	AT 2:	
	Affichage numéros d'écoute	
	Affichage de programmes apportant un accompagnement, et de structures spécialisées: UNAFAM, service écoute-famille, CPOA; le rôle de la famille	
	AT7-Organigramme de l'établissement : Présence d'une assistante sociale	
Thématique	Accompagnement à l'autonomie	4
Objectif 1.12	La personne bénéficie d'un accompagnement favorisant son autonomie.	4
	La personne accompagnée exprime régulièrement ses attentes sur les mesures d'aide et de soutien souhaitées pour favoriser ou préserver son autonomie.	4
Critère 1.12.1	EE : La personne accompagnée exprime ses attentes sur les mesures d'aide et de soutien souhaitées pour favoriser son autonomie.	4
	EE : La personne accompagnée est régulièrement sollicitée pour exprimer ses attentes en vue de préserver son autonomie.	4
	Les professionnels évaluent régulièrement les besoins de la personne accompagnée pour favoriser ou préserver son autonomie.	4
	EE : Les professionnels évaluent les besoins d'accompagnement de la personne pour favoriser son autonomie.	4
	EE : Les professionnels réévaluent régulièrement les besoins d'accompagnement de la personne pour préserver son autonomie.	4
	<i>Éléments de preuve :</i>	
	AT1-Autonomie : Evaluation 26/03/ 2024	
	Bilan éducatif; grille d'évaluation. Bulletin de juin 2025	
	Bilan psychomotricité Compte-Rendu Accompagnement du 28/01/2025	
	Réunion d'équipe 26/03/2024: apprentissage prise du bus	
	Grille évaluation Espaces verts du 21/11/2025 (évaluation des compétences en espaces verts)	
	AT 6:	

Critère 1.12.2	<p>Nombreux échanges avec l'école, l'institutrice, l'Infirmière scolaire, Les professionnels de l'école sont associés aux entretiens des professionnels de l'ESSMS 2, noté dans le dossier de la jeune (Ogirys) AT3-Dossier de la Personne Accompagnée: Bilan Scolaire du 28/02/2023 Bilan éducatif 6 mai 2025 avec observations Grille évaluation Atelier adapté Conditionnement AT 4: Evaluation réalisée lors de l'arrivée, La référente éducative prend connaissance des documents remis, lors de l'admission, l'anamnèse, Réévaluations si nécessaires, prise de connaissance du projet scolaire, échanges avec l'enseignant, Ensemble des informations inscrites dans Ogirys AT5-Dossier de la Personne Accompagnée Evaluation Orthophonie Evaluation Ergothérapeute Compte-Rendu psychiatre du 24/10/2024; 21/11/2019; 11/10/2018 Evaluation 23/11/2020 Centre de référence des troubles des apprentissages AT 2: Dans le dossier de l'AT 2 des évaluations sont notées, mais au regard de l'arrivée récente de la jeunes le PIA n'est pas encore finalisé Dans d'autres dossiers, figurent tous les éléments permettant d'acter que des évaluations régulières ont lieu,, partagées en équipe pluridisciplinaire, avant présentation pour signature Les PIA sont revus 1 fois par an mais des remarques et observations figurent permettant d'acter que des réévaluations se font AT7-Dossier de la Personne Accompagnée: Grilles compétences transversales 2023/2024 Bulletin 2 fois dans l'année / Bulletin d'internat Emploi du temps de la Personne Accompagnée Novembre 2024 Grille évaluation Actes du quotidien Juin 2025</p>
Critère 1.12.3	<p>Les professionnels repèrent de manière précoce les risques de perte d'autonomie et d'isolement social de la personne accompagnée et alertent les personnes-ressources. 4</p> <p>EE : Les professionnels alertent les personnes-ressources en cas de risque de perte d'autonomie ou d'isolement social de la personne accompagnée. 4</p> <p>EE : Les professionnels repèrent de manière précoce les risques de perte d'autonomie et d'isolement social de la personne accompagnée. 4</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i> AT1-Dossier de la Personne Accompagnée Entretien avec les Professionnels Bilan psychomotricité Compte-Rendu Accompagnement du 28/01/2025 AT 6: Mobilisation du médical et des para médicaux Activités sur mesure proposées afin de garantir un minimum d'autonomie Toutes informations notées dans Ogirys AT3-Dossier de la Personne Accompagnée Entretiens Psychologue/Psychométricienne/ famille d'accueil Compte-Rendu de l'évaluation psychométrique (Février 2025) AT 4:</p>

	<p>Echanges avec le jeune et les parents</p> <p>Certaines familles sont difficilement joignables, et mobilisables. Refus de certains parents de travailler avec l'équipe de professionnels</p> <p>Repérage partagé en équipe lors des réunion sur les observations faites et changement de comportement</p> <p>Toutes informations sont notées dans Ogirys</p> <p>AT5-Dossier de la Personne Accompagnée</p> <p>AT 2:</p> <p>Liens avec la psychologue, le médecin et la famille si repérage de perte d'autonomie</p> <p>utilisation d'outils de repérage individualisés, travaillés par les professionnels , et tous en FALC permettant la compréhension des jeunes et leur appropriation</p> <p>Les personnes ressources à alerter si besoin sont inscrites dans les dossiers personnalisés</p> <p>AT7-Dossier de la Personne Accompagnée:</p> <p>Présence d'une assistante sociale dans l'établissement</p>	
Objectif 1.13	La personne est accompagnée pour accéder ou se maintenir dans son logement ou son hébergement.	4
Critère 1.13.1	La personne accompagnée a la possibilité d'exprimer ses attentes en matière de logement ou d'hébergement.	4
	EE : La personne accompagnée est sollicitée pour exprimer ses attentes en matière de logement ou d'hébergement.	4
	EE : Les attentes formulées par la personne accompagnée sont prises en compte.	4
	<p><i>Eléments justificatifs si cotation « NC » :</i></p> <p>AT 6:</p> <p>Vit chez sa maman</p> <p>AT4:</p> <p>La jeune vit au domicile parental et n'envisage pas de changer</p>	
Critère 1.13.2	La personne est accompagnée dans ses démarches pour accéder ou se maintenir dans son logement ou hébergement.	4
	EE : La personne accompagnée est informée ou conseillée dans ses démarches relatives à son logement ou hébergement.	4
	EE : La personne peut s'adresser aux professionnels pour être accompagnée et soutenue dans ses démarches d'accès ou de maintien dans son logement/ hébergement.	4
	<p><i>Eléments justificatifs si cotation « NC » :</i></p> <p>AT 4:</p> <p>Aucun changement de domicile prévu</p>	
	Les professionnels accompagnent la personne dans sa recherche de logement ou d'hébergement adapté à ses besoins et attentes.	4
	EE : Les professionnels prennent en compte les besoins et attentes exprimés par la personne accompagnée dans sa recherche de logement ou d'hébergement.	4
	EE : Les professionnels adaptent l'accompagnement de la personne pour sa recherche de logement ou d'hébergement.	4
	<p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>AT1-Dossier de la Personne Accompagnée</p> <p>Emploi du temps de la Personne Accompagnée</p> <p>Séjour de deux nuits/Maison Ti Vi Han</p>	

Critère 1.13.3	<p>AT 6: Relations construite entre l'assistante sociale de l'ESSMS 2 et L'APF qui prête du matériel, permettant un soutien dans les actes du quotidien (vie sociale) et au sein du logement L'assistante sociale et la psychologue de l'ESSMS 2 accompagnent et soutiennent la maman AT3-Projet Individuel d'Accompagnement du 6/05/2025</p> <p>AT 4: Accompagnement si changement de lieu de résidence afin de trouver un accompagnement identique , Avec l'accord de la famille les bilans sont envoyés au nouvel ESSMS, échanges téléphoniques: appui de l'assistante sociale L'AT 4 sait que sa famille "parle de l'ESSMS 1" AT5-Dossier de la Personne Accompagnée</p> <p>AT 2: Echanges entre professionnels afin de répondre aux besoins de l'AT 2 pour rejoindre un internat. Repérage de besoins complémentaires: travaille autour de l'hygiène, la menstruation,/puberté, prendre soin de soi, travail autour de la douche, l'habillement AT7-Dossier de la Personne Accompagnée Scolarisation en Lycée avec internat.</p>	
Thématique	Accompagnement à la santé	3,52
Objectif 1.14	La personne bénéficie d'un accompagnement en matière de prévention et d'éducation à la santé.	3,48
Critère 1.14.1	La personne accompagnée participe à la définition de ses besoins en matière de prévention et d'éducation à la santé.	3,71
	EE : La personne accompagnée est sollicitée pour exprimer ses attentes en matière de prévention en santé.	3,71
	EE : La personne accompagnée est sollicitée pour exprimer ses attentes en matière d'éducation à la santé.	3,71
Critère 1.14.2	Les professionnels évaluent les besoins de la personne accompagnée en matière de prévention et d'éducation à la santé.	3,5
	EE : Les professionnels évaluent les besoins de la personne accompagnée en matière de prévention en santé.	3,43
	EE : Les professionnels évaluent les besoins de la personne accompagnée en matière d'éducation à la santé.	3,57
	<p><i>Eléments de preuve :</i> AT1-Dossier de la Personne Accompagnée Grille évaluation vie quotidienne du 24 juin 2025 Bilan psychomotricité et neuropsychologies du 6/01/2017</p> <p>AT 6: La santé (au sens large) est la priorité pour l'AT 6 Si pas de prise en charge grosse souffrance de la jeune Scenarii sociaux réalisés par l'Educatrice Spécialisée référente, pour développer des habitudes alimentaires (en FALC) AT3-Dossier de la Personne Accompagnée: Visite médicale une fois par an : dernière visite en 05/06/2024 Courbe de poids / Aptitudes professionnelles Observations Mail du 20 novembre 2024 relative à son traitement</p> <p>AT 4: Besoins évalués par l'infirmière scolaire , qui peut interpeller l'ESSMS 2</p>	

	<p>Recueil du parcours de soins et des attentes de la famille</p> <p>Relai avec le psychologue du précédent service</p> <p>Médecin vu 1 fois par an en interne ou le médecin antérieur (en externe)</p> <p>Informations notées dans Ogirys</p> <p>AT5-Dossier de la Personne Accompagnée</p> <p>Transmission concernant les aspects relatifs à l'adolescence du 13/11/2023</p> <p>Consultation Médecin psychiatre du service le 24/10/2024</p> <p>AT 2:</p> <p>Inscriptions dans le dossier de l'AT2 de l'évaluation des besoins identifiés en matière d'éducation (sexuelle)</p> <p>AT7-Dossier de la Personne Accompagnée</p> <p>Compte-rendu neuropsychologue du 12 /02/2025</p> <p>Visite médicale du 11/12/2024 (Examen Clinique 1 er bilan de santé)</p> <p>Avis médecin du 11/10/2023 sur l'utilisation de machines et outils professionnels</p>	
	<p>Les professionnels orientent vers et/ou mettent en œuvre un programme de prévention et d'éducation à la santé adapté à la personne accompagnée.</p>	3,57
	EE : Les professionnels mettent en œuvre un programme de prévention et d'éducation à la santé adapté à la personne accompagnée.	3,57
	EE : Les professionnels orientent la personne accompagnée vers un programme de prévention et d'éducation à la santé.	3,57
	<hr/>	
	<i>Éléments de preuve :</i>	
	AT1-Dossier de la Personne Accompagnée:	
	Séance de prévention Tabacap 24/05/2025	
	Séance Planning familial du 22/11/2025	
	AT 6:	
	Dossier de la jeune (Ogirys) où est précisé la mise en place de la prévention et de l'éducation alimentaire	
	AT3-Dossier de la Personne Accompagnée	
Critère 1.14.3	Emploi du temps 2025: participation aux ateliers Vie Affective et sexuelle	
	AT 4:	
	La prévention est assurée, et on peut être amené à orienter vers l'hôpital pour obtenir un éclairage , vers le médecin PMR et structures moteurs si nécessaire	
	Selon l'âge des jeunes, on personnalise c'est du cas par cas	
	Aide à la recherche de professionnels assurée, aide à la prise de rendez-vous, accompagnement physique sur place par l'assistante sociale ou la référente	
	AT5-Entretien avec les professionnels	
	AT 2:	
	Programme lié au travail a mener avec l'AT 2 inscrit dans Ogirys	
	Connaissance des partenaires:	
	Centre de santé sexuelle , CSAPA, orthoptiste sur Carhaix et Quimper si nécessaire	
	Un bilan santé est assuré dans les 4 mois après l'admission	
	AT7-Dossier de la Personne Accompagnée	
	Planning hebdomadaire à partir de Novembre 2024	
	Examen Clinique 1 er bilan de santé	
	<p>Les professionnels facilitent la compréhension des messages de prévention et d'éducation à la santé de la personne accompagnée.</p>	3,71
	EE : Les professionnels adaptent les messages de prévention et d'éducation à la santé à la personne accompagnée.	3,71

Critère 1.14.4	<p>EE : Les professionnels s'appuient sur des supports de communication adaptés pour faciliter sa compréhension des messages de prévention et d'éducation à la santé. 3,71</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>AT1-Affichage (en Facile à Lire et à Comprendre: FALC) dans l'établissement: Hygiène des mains, Consentement, Gestes barrières</p> <p>AT 6:</p> <p>Ensemble des messages de prévention transcrits en FALC</p> <p>Affichage en FALC dans le couloir du service, des messages de prévention, et de vaccination</p> <p>Construction de scénarii sociaux et de vidéos pour faciliter les échanges</p> <p>AT3-Affichage dans l'unité de vie de la Personne Accompagnée:</p> <p>Image : Comment faire la toilette</p> <p>Lavage des mains/ gestes barrières avec pictogrammes .</p> <p>AT 4:</p> <p>Affichages dans le couloir du service:: prévention, vaccination, rôle et coordonnées du CSAPA, numéros d'urgence</p> <p>Ensemble des documents transcrits en FALC, avec pictos</p> <p>Mise à disposition de livres Santé BD, sur diverses informations de prévention et d'éducation à la santé</p> <p>AT5-Affichage dans les locaux du SESSAD: Messages de prévention en FALC</p> <p>AT 2:</p> <p>Affiches dans l'infirmerie</p> <p>Flyers transmis aux familles</p> <p>Dans le cahier de liaison on met des documents d'informations, "papillomavirus"</p> <p>Prévention sur le VIH et les maladies sensuellement transmissibles</p> <p>AT7-Compte-Rendu de l'évaluation psychométrique (Février 205)</p> <p>Affichage informations (Hygiène, Gestes barrières) à l'IME</p>
Critère 1.14.5	<p>Les professionnels organisent l'accompagnement et/ou accompagnent la personne lors des dépistages et des soins de prévention. 3,67</p> <p>EE : Les professionnels organisent l'accompagnement de la personne lors des dépistages et des soins de prévention. 3,67</p> <p>EE : Les professionnels accompagnent la personne lors des dépistages et des soins de prévention. 3,67</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>AT1-Dossier de la Personne Accompagnée</p> <p>Dossier médical / Risques en santé: Consultations des 11/12/2024 et 22/10/2025</p> <p>AT 6:</p> <p>Accompagnement personnalisé pour les jeunes, par l'assistante sociale ou la référente (autorisation parentale sollicitée et écrite)</p> <p>Tous déplacements sont notés dans Ogirys</p> <p>6 véhicules de service à disposition</p> <p>10 professionnels</p> <p>AT3-Dossier de la Personne Accompagnée</p> <p>AT 4:</p> <p>Le service ne se charge pas d'accompagnements lors des actions de prévention, au delà de l'information</p> <p>AT5-Dossier de la Personne Accompagnée</p> <p>AT 2:</p> <p>Accompagnement individualisé organisé par les professionnels</p> <p>Accompagnement sur Brest pour soins dentaires, ou rencontre des sages femmes</p>

	<p>Menstruations complexes pour AT 2, informations communiquées par l'ESSMS 2 , Repérage par les professionnels pour l'AT 2 des ses problèmes dentaires Toutes informations inscrites dans le dossier Ogirys AT7-Dossier de la Personne Accompagnée Visite médicale du 11/12/2024 (Examen Clinique 1 er bilan de santé)</p> <hr/> <p><i>Eléments justificatifs si cotation « NC » :</i> AT 4: Le médecin du service peut mettre en lien avec les professionnels libéraux</p>
Critère 1.14.6	<p>Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la prévention et à l'éducation à la santé. 2,71</p> <p>EE : Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la prévention et à l'éducation à la santé. 2,71</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i> AT1-Attestation de Formation Enfants de parents dépendants 27, 28/02/2025 et 21/03/2024 Liste des formations/ sensibilisations: Webinaire Santé mentale 9/12/2025 (1 personne) Guide de soutien à la pratique en santé mentale pour les 12-18 ans 20/08/2024 (7 personnes) Formation troubles dans l'alimentation 29/06/2023 (1 personne) 1 er secours en santé mentale (21-22/12/2023° 1 personne AT 6: Formation aux troubles de l'alimentation : le 29/06/2023 TND prise en charge alimentaire : 27/11/2025 Présence du planning familial Formation du 30/11/2023 et 01/12/2023: Mobiliser son environnement pour mieux se construire Webinaire du 09/12/2025 : la santé mentale des enfants AT3-Geste AFGSU Niveau le 18/07/2023 Troubles de l'alimentation 29 juin 2023 (1 personne) 1 er secours en santé mentale 21 et 22 décembre 2023 (1 personne) Guide de soutien à la pratique en santé mentale pour les 12-18 ans 20/08/2024 (7 personnes) Webinaire santé mentale 9/12/2025 (1 personne) AT 4: Formation au repérage de la crise suicidaire , Les professionnels sont formés à l'échelle de l'émotion douloureuse, la roue des émotions, : vu attestations de formation Formation premiers secours en santé mentale du 21/12/2023 au 22/12/2023 Webinaire sur la santé mentale des enfants placés: le 09/12/2025 Veille documentaire: TDAH et addictions comportementales: mail du 11/12/2024 et guide de soutien à la pratique en santé mentale : mail du 20/08/2024 Forum sur la santé mentale, sensibilisation et échanges avec des partenaires AT5-Evaluation du potentiel suicidaire et orientation 4 et 5/11/2025 Liste des formations/ sensibilisations: Informations dans le Petit Journal en 2024 et 2025 AT 2: Attestations de formation: Affectivité, intimité et sexualité de la personne accompagnée: du 01/09/2025 au 05/09/2025: Document en FALC: comment se passe une consultation chez le docteur Questionnaire à destination des professionnels des 2 ESSMS afin de généraliser la formation sur la vie affective et relationnelle, et d'accompagner l'entourage familial AT7-Liste des formations et sensibilisations</p>

	<p>Troubles de l'alimentation 29 juin 2023 (1 personne)</p> <p>1 er secours en santé mentale 21 et 22 décembre 2023 (1 personne)</p> <p>Guide de soutien à la pratique en santé mentale pour les 12-18 ans 20/08/2024 (7 personnes)</p> <p>Webinaire santé mentale 9/12/2025 (1 personne)</p>	
Objectif 1.15	La personne est actrice de ses choix sur son accompagnement en santé, la stratégie thérapeutique et les soins qui lui sont proposés.	3,59
Critère 1.15.1	La personne accompagnée est informée des soins qui lui sont proposés, selon des modalités adaptées.	3,71
	EE : La personne accompagnée est informée des soins qui lui sont proposés.	3,71
	EE : La personne accompagnée reçoit des explications claires et adaptées, nécessaires à la compréhension de ses soins.	3,71
Critère 1.15.2	La personne accompagnée bénéficie de temps d'échange et de soutien autour de son état de santé, des soins possibles et de la stratégie thérapeutique proposée.	3,71
	EE : La personne accompagnée bénéficie de temps d'échange lui permettant de poser toutes les questions autour de son état de santé, des soins possibles et de la stratégie thérapeutique qui lui est proposée.	3,71
	EE : La personne bénéficie du soutien nécessaire pour devenir actrice de ses choix sur son accompagnement en santé, les soins qui lui sont proposés et sa stratégie thérapeutique.	3,71
Critère 1.15.3	La personne bénéficie d'un accompagnement adapté, en cas de refus de soins.	4
	EE : La personne bénéficie d'un accompagnement en cas de refus de soins.	4
	EE : La personne confirme que l'accompagnement proposé est adapté à son refus de soins.	4
	<i>Eléments justificatifs si cotation « NC » :</i>	
	AT 4: Ne refuse pas la prescription proposée par le médecin psychiatre	
	AT 2 : Ne refuserait pas les soins si il devait y en avoir	
Critère 1.15.4	La personne accompagnée est associée à la gestion de son traitement médicamenteux pour favoriser sa compréhension et son adhésion et s'assurer de sa continuité.	3,33
	EE : La personne accompagnée est associée à la gestion de son traitement médicamenteux.	3,33
	EE : La personne accompagnée reçoit des explications claires et adaptées, nécessaires à la compréhension de son traitement.	3,17
	EE : L'adhésion de la personne accompagnée est systématiquement recherchée.	3,5
	<i>Eléments justificatifs si cotation « NC » :</i>	
	AT 2: Pas de traitement à ce jour	
	Les professionnels identifient et/ou évaluent régulièrement les besoins en santé de la personne accompagnée.	3,86
	EE : Les professionnels identifient et/ou évaluent les besoins spécifiques en santé de la personne accompagnée.	3,86
	EE : Les professionnels réévaluent les besoins en santé de la personne	

	<p>accompagnée dès que nécessaire et au minimum une fois par an. 3,86</p> <hr/> <p><i>Éléments de preuve :</i> AT1-Dossier de la Personne Accompagnée Dossier médical / Risques en santé: Consultations des 11/12/2024 et 22/10/2025 AT 6: Dossier Ogirys Bilan en santé assuré par le médecin du service lors de l'admission suite à prise de connaissance des parcours de soins antérieurs Orientation vers l'hôpital pour éclairage médical si nécessaire, vers médecin PMR et structures moteur (ILDYS, Ty YAN) Recueil des attentes des parents pour la continuité des soins Relai en psychothérapie par l'ESSMS 2 ou bien le psychologue du précédent service continue son accompagnement Réévaluation régulière si besoin et au minimum rencontre avec le médecin du service 1 fois par an AT3-Visite médicale une fois par an : dernière visite en 05/06/2024 AT 4: Bilan de santé lors de l'admission - recueil du parcours de soins - recueil des attentes des parents pour continuer les soins - relai en psychothérapie ou le psychologue du précédent service de soins qui va continuer l'accompagnement Le médecin de l'ESSMS 2 demande les bilans des autres services, donne des conseils sur l'accompagnement à mettre en place et fait les prescriptions 1 consultation par an ou plus en fonction des besoins AT5-Dossier de la Personne Accompagnée Consultation Médecin psychiatre du service le 24/10/2024; 21/11/2019; 11/10/2018 Evaluation Orthophonie Evaluation Ergothérapeute Evaluation 23/11/2020 Centre de référence des troubles des apprentissages AT 2: Bilan de santé lors de l'admission Prise de connaissance des éléments communiqués par la structure antérieure (ESSMS 2 pour AT 2) Repérage des soins nécessaires. Bilan santé à minima 1 fois par an Bulletin de santé fait par le médecin, transmis aux parents et dans le dossier (Ogirys) AT7-Dossier de la Personne Accompagnée Compte-rendu neuropsychologue du 12 /02/2025 Visite médicale du 11/12/2024 (Examen Clinique 1 er bilan de santé) Avis médecin du 11/10/2023 sur l'utilisation de machines et outils professionnels</p>	
Critère 1.15.5	<p>Les professionnels repèrent de manière précoce les risques en santé pour la personne accompagnée et alertent les personnes-ressources. 3,86</p> <p>EE : Les professionnels repèrent de manière précoce les risques en santé pour la personne accompagnée. 3,86</p> <p>EE : Les professionnels alertent les personnes-ressources en cas de risque en santé pour la personne accompagnée. 3,86</p> <hr/> <p><i>Éléments de preuve :</i> AT1-Dossier de la Personne Accompagnée</p>	

Critère 1.15.6	<p>Dossier médical / Risques en santé: Consultations des 11/12/2024 et 22/10/2025 Visite médicale d'aptitude du 11/12/2024 AT 6: Aide à la recherche de professionnels, aide à la prise de rendez-vous, accompagnement physique assuré par l'assistante sociale ou l'éducatrice référente Observations par l'éducatrice référente au sein de la cantine de l'école Selon les besoins des jeunes, des séances peuvent s'arrêter et d'autres soins peuvent être prescrits</p> <p>Les observations des professionnels sont vues en transmissions et notées dans Ogirys</p> <p>AT3-Dossier de la Personne Accompagnée Visite médicale du 5/06/2024 AT 4: Observations particulières liées aux écrans, les réseaux sociaux, les téléphones Informations aux parents: vigilance à avoir Sensibilisation auprès des familles et des écoles Informations inscrites dans le dossier Ogirys</p> <p>AT5-Dossier de la Personne Accompagnée Consultation Médecin psychiatre du service le 24/10/2024 AT 2: Toutes observations notées dans le dossier Ogirys Liste des personnes ressources à alerter, proches, parents, ou professionnels de santé spécifiques selon les cas</p> <p>AT7-Dossier de la Personne Accompagnée Compte-rendu neuropsychologue du 12 /02/2025 Visite médicale du 11/12/2024 (Examen Clinique 1 er bilan de santé) Avis médecin du 11/10/2023 sur l'utilisation de machines et outils professionnels</p>
	<p>Les professionnels tiennent compte du rapport bénéfice/risque pour proposer des modalités d'accompagnement adaptées à la santé de la personne. 3,65</p> <p>EE : Les professionnels proposent à la personne des modalités d'accompagnement à la santé qui lui sont adaptées. 3,86</p> <p>EE : Les professionnels s'assurent que les modalités d'accompagnement proposées tiennent compte du rapport bénéfice/risque réalisé. 3,43</p>
Critère 1.15.7	<p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>AT1-Dossier de la Personne Accompagnée Visite médicale d'aptitude du 11/12/2024 AT 6: Suite aux observations pour l'AT 6 une suite de parcours est envisagée, (IEM) Echanges entre médecins et professionnels éducatifs des 2 ESSMS. Les informations sont notées dans le dossier de la jeune</p> <p>AT3-Dossier de la Personne Accompagnée: Emploi du temps/ Participation Vie affective et sexuelle.</p> <p>AT 4: Les modalités d'accompagnement sont personnalisées inscrites dans le dossier des jeunes Ogirys Bulletin de santé partagé entre professionnels Echanges entre professionnels médicaux, et para médicaux en ville, et agents de l'ESSMS 2</p> <p>AT5-Dossier de la Personne Accompagnée AT 2: Rapport des modalités d'accompagnement inscrites dans les dossiers des jeunes (Ogirys) Bulletin de santé partagé entre professionnels</p>

	AT7-Dossier de la Personne Accompagnée	
Critère 1.15.8	Les professionnels s'appuient sur des activités et des approches non médicamenteuses dans l'accompagnement de la personne.	3,53
	EE : Les professionnels connaissent les activités et approches non médicamenteuses permettant d'améliorer l'accompagnement de la personne.	4
	EE : Les professionnels proposent des activités et approches non médicamenteuses adaptées aux besoins d'accompagnement de la personne.	3,29
	EE : Les professionnels utilisent les outils et moyens mis à leur disposition.	3,29
	<i>Éléments de preuve :</i>	
	AT1-Dossier de la Personne Accompagnée Inscription dans un club de foot AT 6: Médiation animale avec une association partenaire Espace Snoezelen à disposition: Espace bien-être, prendre soin de soi, toucher relationnel relaxation avec le psychomotricien: AT3-Dossier de la Personne Accompagnée: Emploi du temps hebdomadaire 2025: Médiation animale tous les jeudis AT 4: Médiation animale avec un partenaire "Equiterre et compagnie" (convention en 2025, réécrite pour 2026 : chiens, chevaux, et autres animaux compte rendus dans Ogirys Relaxation avec le psychomotricien Séance piscine pour travailler l'hygiène, douche, habillage Professeur d'activités physiques adaptées Espace disponible pour mettre en place ce type d'activités AT5-Dossier de la Personne Accompagnée AT 2: Espace snoezelen à disposition Espace bien-être, prendre soin de soi, toucher relationnel Formation 2025: Aromathérapie du 23/09/2025 au 05/11/2025 soit 21h AT7-Dossier de la Personne Accompagnée. Programme de la Personne Accompagnée (Novembre 2024)	
	Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés aux activités et approches non médicamenteuses.	2,71
	EE : Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés aux activités et approches non médicamenteuses.	2,71
	<i>Éléments de preuve :</i>	
	AT1-Entretien avec les Professionnels Liste des formations/ sensibilisations: L'approche Snoezelen 16 et 17/12/2024 (1 personne) Aromathérapie 23,24/10/2025 et 5/11/2025 (1 personne) Les techniques de relaxation et respiration 22 et 27/06/2025 (1 personne) AT 6: Congrès COMETE 05/11/2025 Formation Approche Snoezelen 16 et 17/12/2025 Formation sur Les techniques de relaxation et de respiration du 22 au 17/06/2025 Formation Aromathérapie du 23/09/2025 au 05/11/2025 soit 21h	

Critère 1.15.9	<p>AT3-Les techniques de relaxation et de respiration (22 et 27 juin 2025) , 1 personne Réfèrent sport adapté (30/09; 4 et 27/11/2025) 1 personne L'approche Snoezelen (16 et 17/12/2024) 1 personne Aromathérapie (23 et 24/10/2024 et 5 novembre 2024) 1 personne AT 4: Formation aromathérapie: du 23/09/2025 au 05/11/2024 soit 21h Techniques de relaxation et respiration du 22 au 27/06/2025 Formation professeur sport adapté: Aromathérapie : les 20/09,,04 et 27/11/ 2025 Congrès Comète les 16 et 17/12/2025 AT5-Liste des formations et sensibilisations: L'approche Snoezelen 16 et 17 décembre 2024 (1 personne) Aromathérapie 23 et 24/10/2024; 5/11/2024 (1 personne) Les techniques de relaxation et de respiration 22 au 27/06/2025 (1 personne) AT 2: Approche snoezelen : Congrès Comète les 16 et 17/12/2025 Aromathérapie les 23 et 24/10/2025 et 05/11/2025 Techniques de relaxation et respiration du 22 au 27/06/2025 Formation jardins et bien être AT7-Absence d'éléments de preuve présentés.</p>	
Critère 1.15.10	<p>Les professionnels mobilisent les expertises et partenariats du territoire, nécessaires à l'accompagnement à la santé de la personne.</p> <p>EE : Les professionnels connaissent les experts et partenaires du territoire identifiés dans le cadre de l'accompagnement à la santé de la personne.</p> <p>EE : Les professionnels mobilisent ces experts et partenaires du territoire nécessaires à l'accompagnement de la personne.</p> <hr/> <p><i>Éléments de preuve :</i> AT1-Dossier de la Personne Accompagnée; AT 6: Liste des partenaires des 3 départements et de la région parisienne Hôpital de Garches (domicile antérieur de l'AT 6) Dans le dossier de l'At 6 les partenaires médicaux externes sont précisés Suivi à ce jour et coordination des soins assurée par le médecin de l' ESSMS 2 Informations notées dans le dossier de l'AT 6 AT3-Dossier de la Personne Accompagnée AT 4: Liste des partenaires du territoire des 3 départements Dans le dossier de l'At 4 les partenaires médicaux sont précisés (en externe) Suivi à ce jour et coordination des soins assurée par le médecin de l' ESSMS 2 Informations notées dans le dossier de l'AT 4 AT5-Dossier de la Personne Accompagnée AT 2: Liste des partenaires du territoire et des 3 départements Dans le dossier de l'At 2 suivie par l'ESSMS 2 avant de rejoindre l'ESSMS 1 les partenaires médicaux étaient précisés Suivi a ce jour et coordination des soins assurée par le médecin des 2 ESSMS Informations notées dans le dossier de l'AT 2 AT7-Dossier de la Personne Accompagnée</p>	<p>3,57</p> <p>3,57</p> <p>3,57</p>
Objectif 1.16	La personne accompagnée bénéficie d'une prise en charge de ses douleurs.	3,5

Critère 1.16.1	<p>La personne s'exprime sur la manière dont sont prises en charge ses douleurs tout au long de son accompagnement. 3,83</p> <p>EE : La personne exprime ses douleurs tout au long de son accompagnement. 3,83</p> <p>EE : La personne accompagnée estime que ses douleurs sont prises en compte. 3,83</p> <hr/> <p><i>Éléments justificatifs si cotation « NC » :</i></p> <p>AT 2 :</p> <p>N'exprime aucune douleur</p>
Critère 1.16.2	<p>Les professionnels repèrent et/ou évaluent régulièrement et tracent les douleurs de la personne accompagnée selon des modalités adaptées. 3,4</p> <p>EE : Les professionnels repèrent et/ou évaluent régulièrement les douleurs de la personne accompagnée. 2,86</p> <p>EE : Les professionnels connaissent les manifestations habituelles d'expression des douleurs de la personne accompagnée. 4</p> <p>EE : Les professionnels utilisent des moyens et outils adaptés pour évaluer ces douleurs. 3,86</p> <p>EE : Les professionnels assurent la traçabilité de ces repérages et/ou évaluations dans le dossier de la personne accompagnée. 2,86</p> <hr/> <p><i>Éléments de preuve :</i></p> <p>AT1-Entretien avec les Professionnels Bilan psychomotricité Compte-Rendu Accompagnement du 28/01/2025 Bilans Orthophoniste / psychologue / Psychomotricien: datés du 15/01/2016 .</p> <p>AT6: Douleurs fréquentes chez l'AT 6 Echelle de la douleur, communiquée à l'AT 6 outil travaillé par les professionnels facilitant l'expression de la jeune Mobilisation de l'infirmière de l'école en lien avec l'ESSMS 2 Traçabilité dans Ogirys</p> <p>AT3-Dossier de la Personne Accompagnée Utilisation de l'échelle de la douleur de 0 à 10: cotation individuelle Les psychomotriciens utilisent l'échelle de la douleur GED DI, spécifiquement conçue pour l'évaluation des douleurs chez les personnes présentant des troubles du neuro-développement.</p> <p>AT 4: Utilisation de l'échelle de la douleur de 0 à 10: cotation individuelle Le psychomotricien utilise l'échelle de la douleur GED DI, sur les troubles neuro développementaux Vu en transmissions Informations inscrites dans le dossier de l'AT 4 Ogirys</p> <p>AT5-Dossier de la Personne Accompagnée: Les psychomotriciens utilisent l'échelle de la douleur GED DI, spécifiquement conçue pour l'évaluation des douleurs chez les personnes présentant des troubles du neuro-développement.</p> <p>AT 2: Utilisation de l'échelle de la douleur de 0 à 10: cotation individuelle Les psychomotriciens utilisent l'échelle de la douleur GED DI, sur les troubles neuro développementaux Informations inscrites dans le dossier de l'AT 2</p> <p>AT7-Entretien avec les Professionnels Compte-rendu neuropsychologue du 12 /02/2025 Visite médicale 11/12/2024</p>

	<p>Les professionnels recueillent, auprès de l'entourage, des informations sur les manifestations habituelles des douleurs chez la personne accompagnée.</p> <p>EE : Les professionnels sollicitent l'entourage pour faciliter le repérage des douleurs de la personne accompagnée.</p> <p>EE : Les professionnels prennent en compte les alertes de l'entourage pour élaborer le projet de prise en charge des douleurs de la personne accompagnée.</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>AT1-Entretien avec les Professionnels Dossier de la Personne Accompagnée AT 6 Entourage mobilisé: maman, infirmière scolaire, et l'ensemble des partenaires externes noté dans le dossier Ogirys AT3-Dossier de la Personne Accompagnée. Transmission 15/10/2025 : Agression d'un tiers AT 4: Echanges avec écoles et parents voire, grands parents Si échanges vu en transmissions et noté dans Ogirys AT5-Dossier de la Personne Accompagnée Transmission du 18/11/2025 relatif à un échange avec l'entourage familial sur l'état psychologique de la Personne Accompagnée. AT 2: Entourage sollicité pour l'AT2 (inscrit dans son dossier Ogirys,) mais répond difficilement AT7-Entretien avec les Professionnels Dossier de la Personne Accompagnée</p> <hr/> <p><i>Eléments justificatifs si cotation « NC » :</i></p> <p>AT1-L'entourage ne sollicite pas les Professionnels concernant les douleurs de la Personne Accompagnée AT7-Les Professionnels ne sont pas sollicités par l'entourage de la Personne Accompagnée concernant d'éventuelles douleurs psychiques.</p>	<p>3,43</p> <p>2,86</p> <p>4</p>
Critère 1.16.4	<p>Les professionnels coconstruisent avec la personne accompagnée, la stratégie de prise en charge de la douleur.</p> <p>EE : Les professionnels coconstruisent la stratégie de prise en charge de la douleur avec la personne accompagnée.</p> <p>EE : Les professionnels réévaluent la stratégie au regard de l'évolution des douleurs exprimées par la personne accompagnée.</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>AT1-Absence d'éléments dans le dossier. AT 6: Procédure d'évaluation de la douleur connue Utilisation d'outils personnalisés en FALC adaptés en fonction de chacun et de ses capacités de compréhension Utilisation de l'échelle des visages: Face Pain Scale Coordination écoles et professionnels du service : informations notées dans le dossier Ogirys Réévaluations régulières AT3-Absence d'éléments dans le dossier AT 4: Procédure d'évaluation de la douleur connue Utilisation d'outils personnalisés en FALC adaptés en fonction de chacun et de ses capacités de</p>	<p>2,86</p> <p>2,86</p> <p>2,86</p>

	<p>compréhension</p> <p>Utilisation de l'échelle des visages: Face Pain Scale</p> <p>Coordination écoles et professionnels du service : informations notées dans le dossier Ogirys</p> <p>Réévaluations régulières</p> <p>AT5-Dossier de la Personne Accompagnée</p> <p>AT 2:</p> <p>Procédure d'évaluation de la douleur connue</p> <p>Utilisation personnalisée en FALC adaptée en fonction de chacun et de ses capacités de compréhension</p> <p>Utilisation de l'échelle des visages</p> <p>AT7-Dossier de la Personne Accompagnée</p> <p>Emploi du temps de la Personne Accompagnée</p> <p>Compte-rendu neuropsychologue du 12 /02/2025</p> <p>Visite médicale 11/12/2024</p>
Critère 1.16.5	<p>Les professionnels alertent et/ou mobilisent tous les moyens nécessaires pour soulager la douleur de la personne accompagnée. 4</p> <p>EE : Les professionnels alertent les personnes-ressources lorsque la personne accompagnée fait part d'une douleur. 4</p> <p>EE : Les professionnels mobilisent tous les moyens nécessaires pour soulager la douleur de la personne accompagnée. 4</p> <hr/> <p><i>Éléments de preuve :</i></p> <p>AT1-Dossier de la Personne Accompagnée</p> <p>Présence infirmière, médecin et psychologue dans l'établissement</p> <p>AT 6:</p> <p>Le médecin du service (1 ETP sur les 2 ESSMS) indique l'accompagnement à prévoir et fait des prescriptions</p> <p>Orientation vers l'hôpital pour éclairage si besoin</p> <p>Des séances peuvent s'arrêter et d'autres soins prescrites (orthophonie, ergothérapie)</p> <p>Les traitements, avec autorisation parentale et ordonnance peuvent être donnés lors de sorties, activités ou lors des camps</p> <p>Informations inscrites dans le dossier de la personne Ogirys</p> <p>AT3-Dossier de la Personne Accompagnée:</p> <p>Intervenants de l'établissement: psychiatre/ Psychologue/ infirmière</p> <p>AT 4:</p> <p>Le médecin du service (1 ETP pour les 2 ESSMS) précise l'accompagnement à prévoir et fait des prescriptions</p> <p>Orientation vers l'hôpital pour éclairage si besoin</p> <p>Des séances peuvent s'arrêter et d'autres soins prescrites (orthophonie, ergothérapie)</p> <p>Les traitements, avec autorisation parentale et ordonnance peuvent être donnés lors de sorties, activités ou lors des camps</p> <p>Informations inscrites dans le dossier de la personne Ogirys</p> <p>AT5-Dossier de la Personne Accompagnée</p> <p>Liste Professionnels du SESSAD: Médecin psychiatre / Psychomotricien / infirmière</p> <p>AT 2:</p> <p>Le Docteur (1 ETP sur les 2 ESSMS) demande des bilans au service antérieur, indique l'accompagnement à prévoir et fait des prescriptions (vu DLU de l'AT 2)</p> <p>Orientation vers l'hôpital pour éclairage si besoin</p> <p>Informations inscrites dans le dossier de la personne Ogirys</p> <p>AT7-Dossier de la Personne Accompagnée</p>

	Entretien avec les Professionnels	
Thématique	Continuité et fluidité des parcours	3,86
Objectif 1.17	La personne bénéficie d'un accompagnement favorisant la continuité et la fluidité de son parcours.	3,86
Critère 1.17.1	La personne est accompagnée pour prévenir les situations de transition ou de rupture dans son parcours.	4
	EE : La personne est accompagnée pour prévenir les situations de transition ou de rupture dans son parcours.	4
Critère 1.17.2	Les professionnels accompagnent la personne et mobilisent les partenariats nécessaires en cas de situation de rupture concernant son parcours.	4
	EE : Les professionnels savent identifier les situations de rupture concernant le parcours de la personne accompagnée.	4
	EE : Les professionnels accompagnent la personne en cas de situation de rupture dans son parcours.	4
	EE : Les professionnels connaissent et mobilisent les partenaires pour apporter une aide à la personne accompagnée en cas de situation de rupture dans son parcours.	4
	<i>Eléments de preuve :</i>	
	AT1-Dossier de la Personne Accompagnée Intervention de la chargée d'Insertion Professionnelle	
	AT 6: Une demande d'orientation à la MDPH a été faite et notée dans le dossier de l'AT 6 Orientation vers un IEM: (en attente de place actuellement) Visite d'autres ESSMS 2 : Brest le 08/07/2025: compte rendu Ogirys Visite de l'établissement Journée ASAMO Bretagne à Rennes: coordonner et fluidifier les parcours le 25/06/2025	
	AT3-Dossier de la Personne Accompagnée Planning ASE relatif à son hébergement avec des couleurs selon le site d'accueil Fiche d'habitude de vie Foyer de Gouarec Document de liaison 06/2025	
	AT 4: Des demandes peuvent être faites par l'assistante sociale et l'enseignant référent de l'école (Vu AT 4) noté dans Ogirys) Echanges en équipe pour réfléchir en fonction de places disponibles dans les autres établissements Construction d'un réseau important permettant la fluidité des parcours	
	AT5-Transmission du 9/09/2025 avec l'enseignante / coordinatrice de la SEGPA Demande d'aménagement pour le passage d'un examen/ bilan orthophonique Présence de l'éducateur dans l'Equipe de suivi de Scolarisation (ESS) GEVASCO (Guide d'évaluation des besoins de compensation en matière de scolarisation) du 10/04/2024	
AT 2: Si souhait exprimé, on respecte Observations quotidiennes partagées en équipe si des changements d'attitudes sont observées (noté dans le dossier du jeune (Ogirys) Si refus de l'orientation proposée, on recherche des alternatives Liens avec la Mission Locale pour les plus de 16 ans Des jeunes souhaitent quitter à 20 ans l'IME on les orientent vers la Mission Locale: Suivi assuré par l'ESSMS 1 pendant 3 ans		

	<p>AT7-Dossier de la Personne Accompagnée Mise en place Prestation en Milieu Ordinaire 18 Aout 2025 Mail du 26/11/2025 et du 5/12/2025 de l'enseignante dispositif ULIS Compte-Rendu éducatrice AEMO du 16 avril 2024</p>	
Critère 1.17.3	<p>Les professionnels apportent leur(s) expertise(s) en soutien d'autres intervenants dans l'accompagnement de la personne.</p>	3,86
	<p>EE : Les professionnels connaissent les intervenants impliqués dans l'accompagnement de la personne.</p>	3,86
	<p>EE : Les professionnels apportent leur(s) expertise(s) en soutien aux autres intervenants pour assurer la continuité et la fluidité du parcours de la personne accompagnée.</p>	3,86
	<p><i>Eléments de preuve :</i> AT1-Dossier de la Personne Accompagnée: Être embauché en espèces verts / ESAT Essai de 15 jours au mois de novembre 2025 Stage insertion en ESAT Mail du 25/03/2024 AT 6: Réunions pluridisciplinaires (comptes rendus dans le dossier de l'AT 6) Echanges entre médicaux et paramédicaux, et école AT3-Dossier de la Personne Accompagnée Synthèse ASE 16/05/2024 (une fois par an) AT 4: Bonne connaissance du réseau local Proximité et échanges entre les 2 ESSMS,: mutualisation et complémentarité des compétences Conventions de partenariat avec des services externes Suite d'accompagnement proposé face au manque d'attention de l'AT 4 Dossier Ogirys AT5-Transmission du 9/09/2025 avec l'enseignante / coordinatrice de la SEGPA (Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté) AT 2: Bonne connaissance du réseau local Proximité et échanges entre les 2 ESSMS,: mutualisation et complémentarité des compétences Conventions de partenariats AT7-Dossier de la Personne Accompagnée Mail du 26/11/2025 et du 5/12/2025 de l'enseignante dispositif ULIS Compte-Rendu éducatrice AEMO du 16/04/2024</p>	
	<p>Les professionnels participent aux réunions de coordinations (médico-psycho-sociales) nécessaires à l'accompagnement de la personne.</p>	3,57
	<p>EE : Les professionnels ont identifié les différents réseaux de coordination globale (médico-psycho-sociales), adaptés à l'accompagnement de la personne.</p>	3,57
	<p>EE : Les professionnels participent aux réunions de coordination interdisciplinaires nécessaires à la continuité et à la fluidité de l'accompagnement de la personne.</p>	3,57
	<p><i>Eléments de preuve :</i> AT1-Dossier de la Personne Accompagnée Stage insertion en ESAT Mail du 25/03/2024 AT6: Communauté 360 CAMPS, CMP EA, Hopital de jour</p>	

Critère 1.17.4	<p>SESSAD DYS pour accompagnements et SESSAD Moteur AT3-Dossier de la Personne Accompagnée Synthèse ASE 16/05/2024 (une fois par an) Réunion d'équipe hebdomadaire AT 4: Le CRA, les CDAS (centre départemental d'action sociale) la PMI Centre ressource du langage Echanges entre professionnels avec le SESSAD autiste de Brest Participation au Forum santé mentale Violence intra familiale, parole de l'enfant gendarme de la maison de protection et de prévention des familles: le 28 mars 2023 Unité accueil pédiatrique des enfants en danger Immaculée Agbla: coordination du Conseil Local en santé mentale Pays Centre Ouest Bretagne AT5-Transmission du 9/09/2025 avec l'enseignante / coordinatrice de la SEGPA Demande d'aménagement pour le passage d'un examen/ bilan orthophonique Présence de l'éducateur dans l'Equipe de suivi de Scolarisation (ESS) AT 2: Communauté 360, PCPE, inscription au comité d'animation PCPE du Finistère (mail du 2 mai 2023) DAC (appui coordination) Participation aux Groupes Opérationnels de Synthèses , tables rondes, AT7-Dossier de la Personne Accompagnée Mail du 26/11/2025 et du 5/12/2025 de l'enseignante dispositif ULIS</p>	
Chapitre 2	Les professionnels	3,94
Thématique	Bienveillance et éthique	4
Objectif 2.1	Les professionnels contribuent aux questionnements éthiques.	4
Critère 2.1.1	Les professionnels identifient en équipe les questionnements éthiques propres à la personne accompagnée.	4
	EE : Les professionnels identifient les questionnements éthiques à partir de situations vécues dans l'accompagnement de la personne.	4
	EE : Les professionnels partagent en équipe les questionnements éthiques identifiés.	4
	<i>Eléments de preuve :</i> COPILE Ethique et bienveillance transversal aux 2 ESSMS 4 référents bienveillance et éthique répartis sur les 2 ESSMS depuis juin 2025 : L'ES, l'ETS (référente éthique et bienveillance) se réunissent 1 fois par trimestre	
Critère 2.1.2	Les professionnels associent la personne et son entourage, aux questionnements éthiques, liés à son accompagnement.	4
	EE : Les professionnels associent la personne et son entourage aux réflexions éthiques liées à son accompagnement.	4
	EE : Les professionnels profitent de ces moments de partage pour réinterroger leurs pratiques.	4
	<i>Eléments de preuve :</i> ESSMS 1 et 2 Parents participent (vu sur les PIA signés par les familles) inscrits dans Ogirys dossiers des jeunes Questionnaires de satisfaction adressés aux familles	

	ESSMS 1: Parents élus au CVS	
Critère 2.1.3	<p>Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés au questionnement éthique. ★</p> <p>EE : Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés au questionnement éthique. ★</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i> ESSMS 1 et 2: Formation groupe éthique: auto-formation permettant de vérifier le niveau de compétences (Quiz) le 15 décembre 2023, , formations réalisées les 6 et 7 février 2025 Formation dispensée aux membres du COPILE le 11 juin 2025 Participation aux journées régionales de formation à l'éthique les 15 et 16 octobre 2025 à Brest Vu historique des formations depuis 2023 (plans de formations)</p>	
Critère 2.1.4	<p>L'ESSMS organise le questionnement éthique en associant l'ensemble des acteurs (personne accompagnée, professionnels, partenaires) et participe à des instances de réflexion éthique sur le territoire. 4</p> <p>EE : L'ESSMS organise le questionnement éthique en associant l'ensemble des acteurs (personne accompagnée, professionnels, partenaires). 4</p> <p>EE : L'ESSMS participe à des instances de réflexion éthiques sur son territoire. 4</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i> COPILE éthique animé par une Cheffe de Service: formation pour les membres du COPILE: en 2024 et 2025 Tous les membres du COPILE ont été formés et une formation de renforcement a eu lieu pour les 6 référents éthique Le COPILE se réunit tous les trimestres: (vu comptes rendus) Une formation éthique a été assurée pour tous les professionnels Tables rondes organisées par le comité d'animation PCPE environ 4 fois par an (dates communiquées par mail 30 mai, 05 juin 22 juin Participation aux journées Ethique organisées à Brest</p>	
Thématique	Droits de la personne accompagnée	3,86
Objectif 2.2	Les professionnels favorisent l'exercice des droits fondamentaux et des libertés individuelles de la personne accompagnée.	3,86
Critère 2.2.1 (Impératif)	<p>Les professionnels soutiennent la liberté d'aller et venir de la personne accompagnée. 4</p> <p>EE : Les professionnels favorisent la liberté d'aller et venir de la personne accompagnée (dedans/dehors) dans les limites du cadre d'intervention. 4</p> <p>EE : Les restrictions à la liberté d'aller et venir sont encadrées. 4</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i> ESSMS 1 Règlement de fonctionnement Procédure: sorties libres autorisées par les familles par écrit pour les 15 ans et plus, et selon les problématiques individuelles. Evaluation des capacités sur les ateliers autonomie RDV sports sur des clubs 2 hébergements en ville favorables au travail sur les habiletés sociales et l'autonomie Autorisations d'autonomie en déplacement (vu 14 février 2025) Autorisation de déplacement en voiturette (vu 23 octobre 2024) pour les jeunes en semi</p>	

	autonomie, hébergements en ville	
Critère 2.2.2 (Impératif)	Les professionnels respectent la dignité et l'intégrité de la personne accompagnée.	★
	EE : Les professionnels connaissent les pratiques qui favorisent le respect de la dignité et de l'intégrité.	★
	EE : Les professionnels partagent entre eux ces pratiques.	★
	EE : Les professionnels mettent en œuvre ces bonnes pratiques.	★
	<i>Éléments de preuve :</i> ESSMS 1 et 2 Remise de la charte des droits et libertés lors de l'admission Vu courrier remis aux parents avec la liste des documents Affichage de la charte des droits et libertés en FALC, travaillée par les jeunes de l'ESSMS 1 et 2 Rappel de chaque article de la charte des droits et libertés (petit journal hebdomadaire) réalisé par une professionnelle	
Critère 2.2.3 (Impératif)	Les professionnels respectent la vie privée et l'intimité de la personne accompagnée.	4
	EE : Les professionnels connaissent les pratiques qui favorisent le respect de la vie privée et de l'intimité de la personne accompagnée.	4
	EE : Les professionnels partagent entre eux ces pratiques.	4
	EE : Les professionnels mettent en œuvre ces pratiques.	4
	<i>Éléments de preuve :</i> ESSMS 1 et 2: Affichage de la charte des droits et libertés (en Falc) Signature d'un formulaire sur le droit à l'image: autorisation de prises de vue en interne et en externe, formulaire revu et signé tous les ans et selon les activités proposées Formulaire de consentement ESSMS 1 Chambres partagées à l'internat et chambres individuelles sur les internats en ville Droit à l'image sur les piluliers (médical) ESSMS 2: Intimité des jeunes pour les toilettes on prend le temps et on se respecte	
Critère 2.2.4 (Impératif)	Les professionnels respectent la liberté d'opinion, les croyances et la vie spirituelle de la personne accompagnée.	4
	EE : Les professionnels connaissent les pratiques qui favorisent le respect de la liberté d'opinion, des croyances et de la vie spirituelle de la personne accompagnée.	4
	EE : Les professionnels partagent entre eux ces pratiques.	4
	EE : Les professionnels mettent en œuvre ces pratiques.	4
	<i>Éléments de preuve :</i> ESSMS 1 et 2: Affichage de la charte des droits et libertés Des personnes vivent en communauté protestante et souhaitent seulement la participation des paramédicaux (noté Ogirys) Au moment des repas on retourne en famille pour être en communauté pour certaine religion Pour d'autre religion: on ne mange pas de porc, accompagnement sport adapté pendant le ramadan (service de restauration informé) Vu Ogirys	

Critère 2.2.5 (Impératif)	<p>Les professionnels respectent le droit à l'image de la personne accompagnée. 4</p> <p>EE : Les professionnels recueillent le choix de la personne accompagnée sur son droit à l'image. 4</p> <p>EE : Les professionnels respectent le choix exprimé par la personne accompagnée sur son droit à l'image. 4</p> <hr/> <p><i>Éléments de preuve :</i></p> <p>ESSMS 2 et 2:</p> <p>Vu documents signés à l'arrivée, tous les ans et si besoin lors d'activités ou sorties (document établi le 27/01/2022 et dernière version du 03/09/2025)</p>
Critère 2.2.6 (Impératif)	<p>L'ESSMS favorise l'exercice des droits et libertés de la personne accompagnée. 4</p> <p>EE : L'ESSMS définit, avec les professionnels, les pratiques et les modalités de déploiement favorisant l'exercice des droits de la personne accompagnée. 4</p> <p>EE : L'ESSMS met à disposition des outils (ou autres leviers mobilisables) permettant la mise en œuvre de ces pratiques. 4</p> <hr/> <p><i>Éléments de preuve :</i></p> <p>Affichage de la charte des droits et libertés en version classique et transcrite en FALC (avec des ballons) disposée dans les locaux des 2 ESSMS</p> <p>Projet d'établissement et règlement de fonctionnement</p> <p>Politique RGPD en FALC</p> <p>Affichage des numéros d'urgence</p> <p>Contrats de séjour (ESSMS 1 et DIPC (ESSMS 2) version papier et FALC.</p> <p>Liste des personnes qualifiées affichée et numéros de téléphones (selon le département)</p> <p>Document réalisé en FALC qui explique le rôle et le fonctionnement du CVS (à disposition des usagers)</p>
Critère 2.2.7 (Impératif)	<p>L'ESSMS garantit la confidentialité et la protection des informations et données relatives à la personne accompagnée. 3</p> <p>EE : L'ESSMS définit l'organisation et les pratiques qui garantissent la confidentialité et la protection des informations et données relatives à la personne accompagnée. 3</p> <p>EE : L'ESSMS met à disposition des moyens et des outils permettant la mise en œuvre de ces pratiques. 3</p> <p>EE : L'ESSMS forme / sensibilise les professionnels au respect des règles de confidentialité et de protection des informations et données relatives à la personne accompagnée. 3</p> <hr/> <p><i>Éléments de preuve :</i></p> <p>ESSMS 1:et 2:</p> <p>Fiche rappelant 6 réflexes pour protéger les données des résidents : fiche qui doit se situer à côté de l'ordinateur</p> <p>ESSMS 1:</p> <p>Dossiers médicaux et dossiers administratifs en version informatique et dossier social (version papier)</p> <p>Sur Ogirys accès réservé</p> <p>ESSMS 2: :</p> <p>Les traitements sont donnés par les parents</p> <p>Le médecin estime que le dossier médical doit être partagé sur l'ESSMS 2: la famille doit en être informée</p>
Thématique	Expression et participation de la personne accompagnée 4

Objectif 2.3	Les professionnels favorisent la participation sociale de la personne accompagnée.	4
Critère 2.3.1	Les professionnels favorisent la préservation et le développement des relations sociales et affectives de la personne accompagnée.	4
	EE : Les professionnels favorisent la préservation des relations sociales et affectives de la personne accompagnée.	4
	EE : Les professionnels favorisent le développement des relations sociales et affectives de la personne accompagnée.	4
	<i>Éléments de preuve :</i> ESSMS 1: Sorties libres: tous les lundis une jeune fille majeure a l'autorisation de sortir voir un proche (noté dans Ogirys) Document d'autorisation de sortie signé par les parents: 14/02/2025 Document rédigé par un jeune pour informer ses parents de ses activités (vu dossier du jeune) Possibilité d'utiliser le téléphone de l'ESSMS pour échanges avec des proches Inscription au Club de Roller d'une jeune, permettant de développer du lien social. Activités sportives proposées en externe (transport assuré) Informations inscrites dans le dossier du jeune (OGIRYS) En sessad: on respecte l'agenda des jeunes pour organiser les séances avec les pro On demande aux famille si on peut encourager les échanges téléphoniques	
Critère 2.3.2	Les professionnels soutiennent et/ou orientent la personne accompagnée pour accéder aux services et dispositifs de droit commun.	4
	EE : Les professionnels identifient les besoins d'aide ou d'accompagnement de la personne, pour accéder aux services et dispositifs de droit commun.	4
	EE : Les professionnels soutiennent et/ou orientent la personne accompagnée dans leurs démarches.	4
	<i>Éléments de preuve :</i> ESSMS 1: Classe externalisée depuis septembre 2025: 6 jeunes y participent (vu dossiers des jeunes) Au regard des nouveaux besoins des jeunes, annonce faite aux parents , évaluation médicale sollicitée pour adapter l'accompagnement ESSMS 2: Encouragement et proposition d'accompagnement afin de participer à des activités contribuant à l'insertion (vu dossiers des jeunes Ogirys)	
Thématique	Coconstruction et personnalisation du projet d'accompagnement	3,9
Objectif 2.4	Les professionnels adaptent avec la personne son projet d'accompagnement au regard des risques auxquels elle est confrontée.	3,9
Critère 2.4.1	Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement aux risques de fugue ou de disparition auxquels la personne est confrontée.	4
	EE : Les professionnels évaluent le risque de fugue ou de disparition pour la personne accompagnée.	4
	EE : Les professionnels coconstruisent en équipe et avec la personne, son projet d'accompagnement au regard des risques identifiés.	4
	EE : Les professionnels mobilisent tous les moyens nécessaires pour mettre en œuvre le projet d'accompagnement au regard de ces risques.	4
	<i>Éléments de preuve :</i>	

	<p>ESSMS 1: Protocole fugue réalisé suite à la première fugue enregistrée (le 27 aout 2025) Déclaration de fugue à la gendarmerie 2025 (vu document vierge)</p>	
Critère 2.4.2	<p>Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement aux risques liés aux addictions et conduites à risques auxquels la personne est confrontée.</p> <p>EE : Les professionnels évaluent les risques liés aux addictions et conduites à risques pour la personne accompagnée.</p> <p>EE : Les professionnels coconstruisent en équipe et avec la personne, son projet d'accompagnement au regard des risques identifiés.</p> <p>EE : Les professionnels mobilisent tous les moyens nécessaires pour mettre en œuvre le projet d'accompagnement au regard de ces risques.</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i> ESSMS 1 et 2: Nombreux partenariats: CSAPA, Gendarmerie, services de la mairie, CLIC , planning familial 11/03/2025, présence de la gendarmerie pour sensibiliser sur les addictions numériques, le harcèlement et le consentement Partenariat avec la mairie avec des intervenants conduites à risques et consentement (17/02/2025) 14/04/2025 planning familial , CJC Transmission article via mails (le 11/12/2024) TDAH et addictions comportementales ESSMS 2: Sensibilisation aux addictions écrans , accompagnement des parents pour identifier les heures et jours ou on ne doit pas utiliser les écrans</p>	<p>4</p> <p>4</p> <p>4</p> <p>4</p>
Critère 2.4.3	<p>Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement aux risques liés aux chutes auxquels la personne est confrontée.</p> <p>EE : Les professionnels évaluent les risques de chutes de la personne accompagnée.</p> <p>EE : Les professionnels coconstruisent, en équipe et avec la personne, son projet d'accompagnement au regard des risques identifiés.</p> <p>EE : Les professionnels mobilisent tous les moyens nécessaires pour mettre en œuvre le projet d'accompagnement au regard de ces risques.</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i> ESSMS 1: Quelques jeunes sont en situation de handicap moteur: la psychomotricienne (1 ETP) fait des bilans et évalue, (écrits dans dossier du jeunes Ogirys) 1 ergothérapeute en libéral intervient 1 journée par semaine et assure des bilans (écrits dans dossier du jeunes Ogirys) ESSMS 2: pas de protocole de chute. Si chutes observées, travail mené par la psychomotricienne afin de diminuer le risque via des adaptations de la déambulation</p>	<p>4</p> <p>4</p> <p>4</p> <p>4</p>
Critère 2.4.4	<p>Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement aux risques de dénutrition, malnutrition et/ou des troubles de la déglutition auxquels la personne est confrontée.</p> <p>EE : Les professionnels évaluent les risques de dénutrition, de malnutrition et/ou de troubles de la déglutition pour la personne accompagnée.</p> <p>EE : Les professionnels coconstruisent en équipe et avec la personne son projet d'accompagnement au regard des risques identifiés.</p> <p>EE : Les professionnels mobilisent tous les moyens nécessaires pour mettre en œuvre le projet d'accompagnement au regard de ces risques.</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i></p>	<p>4</p> <p>4</p> <p>4</p> <p>4</p>

	<p>ESSMS 1: Vu dossier d'un jeune qui précise les besoins afin de faire face aux problèmes de déglutition Formation : 26/06/2023 Les troubles perceptifs dans l'alimentation des personnes avec TSA Adaptation du PIA (vu Ogirys) Orthophoniste 1 ETP</p> <p>ESSMS 2: Si informations relatives à des problèmes de déglutition communiqués par l'école: La référente de l'ESSMS prend contact avec la famille .</p>	
Critère 2.4.5	<p>Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement aux risques liés à la sexualité auxquels la personne est confrontée.</p> <p>EE : Les professionnels évaluent les risques liés à la sexualité pour la personne accompagnée.</p> <p>EE : Les professionnels coconstruisent en équipe et avec la personne son projet d'accompagnement au regard des risques identifiés.</p> <p>EE : Les professionnels mobilisent tous les moyens nécessaires pour mettre en œuvre le projet d'accompagnement au regard de ces risques.</p> <hr/> <p><i>Éléments de preuve :</i> ESSMS 1 et 2: Planning familial: coopération depuis 7 ans avec les parents 3 professionnels formés 2020, 2021, ASKORIA , inter établissements et intra 1 professionnel formé du 01/09/2025 au 05/09/2025: affectivité, intimité et sexualité de la personne (vu émargements) Information relative à la mise en ligne du guide de recommandations de bonnes pratiques sur l'accompagnement à la vie intime et sexuelle des personnes (mail de la direction du 14/02/2025 à l'ensemble des professionnels) Participation à une formation menée par la gendarmerie sur le consentement : 02/12/2025 Courriers adressés aux parents 25/09/2025 pour invitation à participer une sensibilisation à la vie affective et sexuelle</p>	<p>4</p> <p>4</p> <p>4</p> <p>4</p>
Critère 2.4.6	<p>Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement aux risques de harcèlement ou d'abus de faiblesse auxquels la personne est confrontée.</p> <p>EE : Les professionnels évaluent les risques de harcèlement ou d'abus de faiblesse pour la personne accompagnée.</p> <p>EE : Les professionnels coconstruisent en équipe et avec la personne son projet d'accompagnement au regard des risques identifiés.</p> <p>EE : Les professionnels mobilisent tous les moyens nécessaires pour mettre en œuvre le projet d'accompagnement au regard de ces risques.</p> <hr/> <p><i>Éléments de preuve :</i> ESSMS 1: Intervenants externes mobilisés 02/12/2025: intervention de la gendarmerie sur les risques de harcèlement Boîtes de recueil de plaintes et réclamations disponible à l'accueil ESSMS 2: L'éducation nationale met en place des actions relayées par les professionnels de l'ESSMS 2 I</p>	<p>4</p> <p>4</p> <p>4</p> <p>4</p>
	<p>Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement aux risques de radicalisation et/ou de prosélytisme auxquels la personne est confrontée.</p> <p>EE : Les professionnels évaluent les risques de radicalisation et/ou de prosélytisme</p>	<p>3,33</p>

Critère 2.4.7	pour la personne accompagnée.	4
	EE : Les professionnels coconstruisent en équipe et avec la personne son projet d'accompagnement au regard des risques identifiés.	3
	EE : Les professionnels mobilisent tous les moyens nécessaires pour mettre en œuvre le projet d'accompagnement au regard de ces risques.	3
<hr/>		
<i>Éléments de preuve :</i>		
ESSMS 1 et 2: Protocole radicalisation du 10/2025 Protocole travaillé en COPILE démarche qualité et présenté dans le petit journal (à destination des professionnels)		
Thématique	Accompagnement à l'autonomie	4
Objectif 2.5	Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement pour favoriser l'autonomie de la personne.	4
Critère 2.5.1	Les professionnels soutiennent et accompagnent la personne dans le suivi de son parcours scolaire, en étroite collaboration avec les établissements scolaires.	★
	EE : Les professionnels soutiennent et accompagnent la personne dans le suivi de son parcours scolaire.	★
	EE : Les professionnels travaillent en étroite collaboration avec les établissements scolaires.	★
<hr/>		
<i>Éléments de preuve :</i>		
ESSMS 1 et 2: Dossiers individualisés dans Ogirys Conventions avec toutes les écoles revues chaque année à la rentrée scolaire: prise de connaissance de 2 conventions 01/12/2025 et 16/09/2025 ESSMS 1: 6 institutrices au sein de l'ESSMS et 1 classe externalisée dans une école depuis septembre 2025. Réunions pluridisciplinaires entre instituteurs et professionnels de l'ESSMS (comptes rendus de réunions)		
ESSMS 2: : étroite collaboration avec les écoles du territoire, présence des professionnels au sein des écoles. Noms des écoles et des enseignants inscrits dans les dossiers. Réunions interdisciplinaire et échanges réguliers (notés dans le dossier Ogirys		
Critère 2.5.2	Les professionnels soutiennent et accompagnent la personne dans le suivi de son parcours professionnel en lien avec les partenaires.	4
	EE : Les professionnels soutiennent et accompagnent la personne dans le suivi de son parcours professionnel.	4
	EE : Les professionnels travaillent en lien avec les partenaires.	4
<hr/>		
<i>Éléments de preuve :</i>		
ESSMS 1: stage en entreprise du milieu ordinaire Partenaires: Décathlon, Intermarché et Leclerc 1 ETP chargée d'insertion professionnelle: formation du 14 au 18 10/2024 Formation autisme et emploi du 28/11/2024 au 31/12/2024 Stages au sein des ESAT des 3 départements Conventions de stages Dossiers des jeunes Ogirys ESSMS 2: :stages en entreprises, organisés par l'école (si enfants scolarisés) et si enfants déscolarisés. travail en partenariat avec la mission locale		

	Stage chez " Serre en direct" convention du 30/09/2024 au 20/12/2024	
Critère 2.5.3	Les professionnels soutiennent et accompagnent la personne dans le développement de ses compétences, la stimulation, le maintien et la valorisation de ses acquis/acquisitions (capacités, compétences).	★
	EE : Les professionnels soutiennent et accompagnent la personne dans le développement de ses compétences.	★
	EE : Les professionnels soutiennent et accompagnent la personne par la stimulation, le maintien et la valorisation de ses acquis/acquisitions (capacités, compétences).	★
	<i>Eléments de preuve :</i> ESSMS 1: Toutes informations relatives aux entretiens collectifs et/ou individuels notés dans le dossier du jeune. Si nouveaux intervenants et si changement de planning notés Transmissions notées dans les dossiers et inscrites dans Ogirys ESSMS 2: Evaluation des axes de progrès, bilan précisant l'atteinte des objectifs . Utilisation de renforçateur notés dans les dossiers. Echanges de courriers avec les familles (notés Ogirys)	
Thématique	Accompagnement à la santé	4
Objectif 2.6	Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement en santé mentale de la personne.	4
Critère 2.6.1	Les professionnels repèrent et/ou évaluent régulièrement et tracent les besoins d'accompagnement en santé mentale de la personne, selon des modalités adaptées.	4
	EE : Les professionnels repèrent et/ou évaluent régulièrement les besoins d'accompagnement en santé mentale de la personne.	4
	EE : Les professionnels utilisent des moyens et outils adaptés pour évaluer ces besoins d'accompagnement.	4
	EE : Les professionnels assurent la traçabilité de ces repérages et/ou évaluations dans le dossier de la personne accompagnée.	4
	<i>Eléments de preuve :</i> Dans le logiciel Ogirys , dossier médical partagé pour les 2 ESSMS Webinaire le 09/12/2025: la santé mentale des enfants en institution ESSMS 1: Suivi par les CMP et leurs médecins psychiatres (sont des prescripteurs) afin que des prises en charge perdurent suite à la sortie de l'ESSMS Médecin psychiatre au sein de l'ESSMS Formation premiers secours en santé mentale: du 21/12/2023 au 22/12/2023 à Brest ESSMS 2 1 médecin psychiatre.; en cours d'accompagnement on utilise des outils d'évaluation: échelles, outils réalisés par les professionnels Réunions de synthèse avec les partenaires externes du sanitaire . Si lors de l'admission le jeune a déjà un suivi, on le maintien	
	Les professionnels coconstruisent le projet d'accompagnement en santé mentale avec la personne et le réévaluent régulièrement.	4
	EE : Les professionnels coconstruisent le projet d'accompagnement en santé mentale avec la personne.	4
	EE : Les professionnels réévaluent le projet d'accompagnement en santé mentale au regard de l'évolution des besoins de la personne.	4

Critère 2.6.2	<p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>ESSMS 1: PIA coconstruit en lien avec l'infirmière et le médecin psychiatre, (ou le CMP et les hôpitaux de jour) La pratique de réseau (politique interne développée) avec l'infirmière en PA Réévaluation régulière des PIA . On adapte les plannings individuels Inscrit dans Ogirys</p> <p>ESSMS 2: PIA coconstruit avec les jeunes on utilise du FALC documents remis aux jeunes et renseignés par eux : le recueil des souhaits des parents est noté, tout est dans le dossier Ogirys</p>
Critère 2.6.3	<p>Les professionnels alertent et/ou mobilisent tous les moyens nécessaires pour mettre en œuvre le projet d'accompagnement en santé mentale de la personne. ★</p> <p>EE : Les professionnels alertent les personnes-ressources lorsqu'ils repèrent un besoin d'accompagnement en santé mentale. ★</p> <p>EE : Les professionnels mobilisent tous les moyens nécessaires pour mettre en œuvre le projet d'accompagnement. ★</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>ESSMS 1: Lors des pré admission et admission: échanges avec les familles et prise de connaissance des dossiers médicaux antérieurs, vus par le médecin psychiatre et l'infirmière, (lors de l'admission) Rencontre avec le médecin généraliste 1 fois par an . Travail avec CSAPA (si addictions repérées) , la gendarmerie, (fait des interventions sur le harcèlement et le consentement, 11/03/2025) , le planning familial, formation à la vie affective et sexuelle (mars 2025) Si problèmes dentaires, on contact Handiacès 22 (rdv très rapides) spécialisés dans l'accompagnement de jeunes avec troubles 1 réunion par équipe par semaine (comptes rendus dans Ogirys)</p> <p>ESSMS 2: 2 réunions équipes par semaine Si souffrance repérée, on rédige une fiche d'entretien indésirable. Vu dossier d'un jeune pour lequel on contact un psychiatre suite aux observations</p>
Objectif 2.7	<p>Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement de fin de vie et du deuil de la personne. 4</p>
Critère 2.7.3	<p>Les professionnels échangent en équipe pour adapter l'accompagnement au deuil vécu par la personne. 4</p> <p>EE : Les professionnels repèrent les situations de deuil vécu par la personne accompagnée. 4</p> <p>EE : Les professionnels échangent en équipe pour adapter l'accompagnement au deuil vécu par la personne. 4</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>ESSMS 1 et 2: Accompagnement psychologique proposé au moment d'un évènement et veille assurée par les professionnels On peut être amené à se déplacer à domicile Noté dans Ogirys</p>
	<p>Les professionnels mettent en œuvre l'accompagnement de la fin de vie et/ou du deuil de la personne. 4</p> <p>EE : Les professionnels mobilisent tous les moyens nécessaires pour mettre en</p>

Critère 2.7.4	œuvre l'accompagnement de la fin de vie et/ou du deuil de la personne.	4
	<i>Eléments de preuve :</i> ESSMS 1 et 2: Soutien interne et/ou externe mobilisé (la psychologue) noté dans Ogirys, dossier des jeunes Des supports "livres" sont utilisés et peuvent être prêtés à la famille pour aider la fratrie	
Thématique	Continuité et fluidité des parcours	3,83
Objectif 2.8	Les professionnels favorisent la continuité de l'accompagnement dans l'ESSMS.	4
Critère 2.8.1	Les professionnels anticipent les situations de crise ou de rupture dans l'accompagnement ou le parcours de la personne et l'alertent des risques engendrés, le cas échéant.	4
	EE : Les professionnels savent repérer les situations de crise ou de rupture dans l'accompagnement ou le parcours de la personne.	4
	EE : Les professionnels alertent la personne accompagnée et son entourage des risques engendrés.	4
	<i>Eléments de preuve :</i> ESSMS 1 et 2: Coordination entre professionnels internes et éducation nationale Outils de repérage , émotions, douleurs, travaillés avec les professionnels et individualisés au regard des différents troubles des jeunes: Utilisation de l'échelle des visages; Faces Pain Scale (échelle des visages) L'ensemble des éléments repérés sont inscrits dans les dossiers (Ogirys) Liste des personnes à contacter si urgence, proches, médecins, inscrite dans les dossiers individuels	
Critère 2.8.2	Les professionnels accompagnent les interruptions et les ruptures d'accompagnement de la personne.	★
	EE : Les professionnels connaissent la conduite à tenir face aux interruptions et aux ruptures d'accompagnement de la personne.	★
	EE : Les professionnels adaptent le suivi lors des interruptions d'accompagnement.	★
	EE : Les professionnels proposent des alternatives en cas de rupture d'accompagnement.	★
	<i>Eléments de preuve :</i> ESSMS 1: Si fugues: suivi du protocole de fugue de octobre 2025 . Connu des professionnels suite à 2 fugues, et déclaration à la gendarmerie ESSMS 2: Retours à l'ESSMS des observations de l'école si absence, apparition de troubles du comportement rapportés par la famille ou l'école, auto mutilation, problèmes avec la gendarmerie,. alertes de l'entourage . Réactivité des professionnels de l'ESSMS et mise en place d'actions pour sortir d'une situation dite "invalidante" Pour ESSMS 1 et 2 suivi des évènements dans Ogirys et dossiers des jeunes	
Critère 2.8.2	Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés au repérage, à la prévention et à la gestion des risques de rupture de parcours de la personne accompagnée.	4
	EE : Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés au repérage, à la prévention, et à la gestion des risques de rupture de parcours de la personne	4

Critère 2.8.3	<p>accompagnée.</p> <hr/> <p><i>Éléments de preuve :</i></p> <p>ESSMS 1: ESSMS 2: 1 journée formation pour la chargée d'insertion professionnelle " le 05/06/2025" Présentation des contrats Jeunes Majeurs "le 13/06/2025" Formation sur la coordination et la fluidité des parcours "25/06/2025" pour 5 professionnels Participation à la journée régionale ASAMO Bretagne: Coordonner et fluidifier les parcours: le 25/06/2025 Formation Autisme et emploi Novembre et décembre 2025 Formation sur les TND et crises suicidaire (02/12/2025)</p>	
Objectif 2.9	Les professionnels facilitent la fluidité du parcours de la personne accompagnée, en coordination avec les partenaires.	4
Critère 2.9.1	<p>Les professionnels se coordonnent avec les partenaires du territoire impliqués dans le parcours de la personne accompagnée et partagent les informations nécessaires.</p> <p>EE : Les professionnels connaissent les partenaires du territoire impliqués dans le parcours de la personne accompagnée.</p> <p>EE : Les professionnels se coordonnent avec eux.</p> <p>EE : Les professionnels partagent avec eux les informations nécessaires à l'accompagnement de la personne.</p> <hr/> <p><i>Éléments de preuve :</i></p> <p>ESSMS 1 et 2: Mutualisation des partenaires dans un souci de fluidifier les parcours individuels (partenaires mobilisés inscrits dans les dossiers (Ogirys) Mission locale, tous les établissements de suite, lycée professionnels, MFR, EPID, SAVS Conventions de partenariats Réunions de synthèses si besoin pour les cas complexes Comptes rendus dans les dossiers individuels</p>	<p>★</p> <p>★</p> <p>★</p> <p>★</p>
Critère 2.9.2	<p>Les professionnels informent la personne accompagnée, et son entourage, des alternatives pour la continuité de son parcours.</p> <p>EE : Les professionnels connaissent les alternatives pour assurer la continuité du parcours de la personne accompagnée.</p> <p>EE : Les professionnels informent la personne accompagnée et son entourage des alternatives possibles.</p> <hr/> <p><i>Éléments de preuve :</i></p> <p>ESSMS 1 et 2: Relevés d'entretiens dans les dossiers individuels (Ogirys) Coordonnées des partenaires mobilisés Echanges avec les familles et recueil de leur consentement (écrit) Recueil, si possible, selon le niveau de compréhension du jeune: signatures</p>	<p>★</p> <p>★</p> <p>★</p>
	<p>Les professionnels transmettent toute information nécessaire à la continuité de l'accompagnement de la personne aux professionnels qui prennent le relais et à l'entourage.</p> <p>EE : Les professionnels transmettent les informations nécessaires à la continuité de l'accompagnement en amont ou au plus tard, au moment du transfert de la personne</p>	<p>4</p> <p>4</p>

Critère 2.9.3	ou de la prise de relais. EE : Les professionnels utilisent des moyens et outils de transmission de l'information adaptés à la situation.	4
	<i>Éléments de preuve :</i> ESSMS 1 et 2: DLU , dans Ogirys Accompagnement personnalisé assuré si prise de relai (Ogirys)	
Objectif 2.10	Les professionnels partagent entre eux les informations nécessaires à la continuité de l'accompagnement de la personne.	3,5
	Les professionnels partagent entre eux les informations nécessaires à l'accompagnement de la personne.	4
	EE : Les professionnels ont accès aux informations nécessaires à l'accompagnement de la personne.	4
	EE : Les professionnels partagent entre eux ces informations dans des temps dédiés.	4
Critère 2.10.1	<i>Éléments de preuve :</i> ESSMS 1: Réunions de synthèse 1 fois par semaine ESSMS 2: Réunions de synthèse 2 fois par semaine ESSMS 1 et 2: Comptes rendus dans Ogirys	
	Les professionnels respectent les règles de sécurisation des données, des dossiers et des accès.	3
	EE : Les professionnels connaissent les règles de sécurisation des données, des dossiers et des accès.	3
	EE : Les professionnels appliquent ces règles.	3
Critère 2.10.2	<i>Éléments de preuve :</i> ESSMS 1 et 2: Accès personnalisés à Ogirys Dossier médical partagé Fiche des 6 réflexes remise individuellement pour protéger les données des résidents ESSMS 1: Accès dossier du jeune, dossier social , (accès limité à l'assistante sociale uniquement,) Courrier du médecin précisant qu'on peut avoir des données sur l'alimentation, les allergies, afin d'avoir des points de vigilance, Les professionnels de l'ESSMS 1 n'ont accès qu'aux infos des jeunes de leur unité	
Chapitre 3	L'ESSMS	3,09
Thématique	Bienveillance et éthique	3,42
Objectif 3.1	L'ESSMS définit et déploie sa stratégie en matière de bienveillance.	3,42
	L'ESSMS définit sa stratégie en matière de bienveillance et en partage une définition commune avec l'ensemble des acteurs.	4
	EE : L'ESSMS définit sa stratégie en matière de bienveillance.	★
	EE : L'ESSMS partage une définition commune de la bienveillance avec l'ensemble des acteurs (personnes accompagnées, professionnels, partenaires).	★

	EE : L'ESSMS requestionne régulièrement sa stratégie en matière de bientraitance. 4 EE : Entretien avec les membres du Conseil de la vie sociale. 4
Critère 3.1.1	<i>Eléments de preuve :</i> ESSMS 1 et 2 Projet d'établissement 2025-2030: La promotion de la Bientraitance (page 40) Guide du professionnels pour la Promotion de la Bientraitance et la prévention de la maltraitance (Édition 2025) Les fondamentaux de la bientraitance (Page 2)/ Promotion de la bientraitance à l'EPMS (Page 13) Comptes- rendus des réunions du groupe de travail pour la promotion de la bientraitance du vendredi 13 octobre 2023; du 12 janvier 2024 ESSMS1 Règles de vie du groupe Stivell du 6/11/2025 Historique démarche bientraitance et éthique au sein de l'EPMS Kérampuilh La cheffe de service a participé à un CVS et a parlé de la bientraitance Des petits groupes organisent des réunions , et on échange sur ce qu'il faut faire ou pas suite à la présentation de la cheffe de service
Critère 3.1.2	L'ESSMS définit l'organisation et les modalités de déploiement de sa démarche de bientraitance et met à disposition les outils adaptés. 3,67 EE : L'ESSMS définit l'organisation et les modalités de déploiement de sa démarche de bientraitance. ★ EE : L'ESSMS associe l'ensemble des acteurs au déploiement de cette démarche. ★ EE : L'ESSMS met à disposition des moyens et des outils permettant son déploiement. 3 <i>Eléments de preuve :</i> ESSMS 1 et 2:Guide du professionnels pour la Promotion de la Bientraitance et la prévention de la maltraitance (Édition 2025) Les fondamentaux de la bientraitance (Page 2)/ Promotion de la bientraitance à l'EPMS (Page 13) Comptes- rendus des réunions du groupe de travail pour la promotion de la bientraitance du vendredi 13 octobre 2023; du 12 janvier 2024 ESSMS1 Règles de vie du groupe Stivell du 6/11/2025
Critère 3.1.3	L'ESSMS organise des actions de sensibilisation à la bientraitance pour tout nouvel intervenant (partenaire, bénévole,...) 2 EE : L'ESSMS organise des actions de sensibilisation à la bientraitance pour tout nouvel intervenant (partenaire, bénévole,...). 2 <i>Eléments de preuve :</i> "Le Petit Journal"
Critère 3.1.4	Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la bientraitance. 4 EE : Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la bientraitance. 4 <i>Eléments de preuve :</i> Liste des formations et sensibilisations: Formations Ethique et Bientraitance 15 décembre 2023 (10 personnes); 10 et 11 juin 2024 (11 personnes); 6 et 7 février 2025 (16 personnes) Comptes-Rendus Copil Bientraitance 4 référents Bientraitance formés les 30/08/2024 ; 6 et 7/2025
Thématique	Droits de la personne accompagnée 2,67

Objectif 3.2	L'ESSMS veille à ce que la personne accompagnée dispose d'un cadre de vie adapté et respectueux de ses droits fondamentaux.	2,67
Critère 3.2.2	L'ESSMS garantit un cadre de vie respectueux des droits fondamentaux des personnes accompagnées.	2,67
	EE : L'ESSMS organise ses espaces de vie pour apporter un cadre de vie respectueux de l'intimité, de l'intégrité et de la dignité aux personnes accompagnées.	2
	EE : L'ESSMS s'assure de la bonne utilisation de ces espaces.	3
	EE : Entretien avec les membres du Conseil de la vie sociale.	3
	<i>Eléments de preuve :</i> ESSMS 1 Observations des espaces de Vie de l'IME L'Internat c'est chouette (internant en semi autonomie en ville) les sorties sont possibles, on peut aller faire des activités sportives Retours positifs des jeunes qui participent à des activités différentes, pour les 2 internats en ville Visite des locaux: les douches sont collectives et à certains moments, il faut attendre	
Thématique	Expression et participation de la personne accompagnée	3
Objectif 3.3	L'ESSMS facilite la participation sociale de la personne accompagnée.	3
Critère 3.3.1	L'ESSMS met à disposition des personnes accompagnées des espaces de rencontre et de socialisation, ainsi que des espaces d'apaisement et de bien-être.	3
	EE : L'ESSMS met à disposition des personnes accompagnées des espaces de rencontre et de socialisation.	3
	EE : L'ESSMS met à disposition des personnes accompagnées des espaces dédiés à l'apaisement et au bien-être.	3
	EE : L'ESSMS en facilite l'accès et incite à leurs utilisations.	3
	<i>Eléments de preuve :</i> Visite des locaux: IME: - Unités de vie - Bibliothèque - Salle Snoezelen - Salle Esthétique - Espaces verts - Gymnase, Salle de yoga - Classes de l'Ecole / Préau - Locaux d'ateliers SESSAD -Salle motricité	
Thématique	Coconstruction et personnalisation du projet d'accompagnement	4
Objectif 3.4	L'ESSMS coconstruit sa stratégie d'accompagnement et son inscription dans le territoire, dans une approche inclusive.	4
	L'ESSMS met en œuvre une approche inclusive des accompagnements proposés.	4
	EE : L'ESSMS s'engage dans une approche inclusive des accompagnements	

Critère 3.4.1	<p>proposés. 4</p> <p>EE : L'ESSMS s'organise pour favoriser la mise en œuvre de cette approche inclusive. 4</p> <p>EE : L'ESSMS partage sa stratégie d'accompagnement dans une approche inclusive avec l'ensemble des parties prenantes. 4</p> <hr/> <p><i>Éléments de preuve :</i></p> <p>ESSMS 1 et 2 Projet d'établissement 2025-2030: Les orientations prioritaires/ Développement de l'inclusion / 3.2.2 Développement de l'inclusion et des partenariats éducatifs (page 84) et 3.2.5 Vers une dynamique inclusive (page 85)</p> <p>Livret d'accueil</p> <p>Liste des partenaires:</p> <p>Par exemple: Sports sur l'extérieur: Convention avec la pétanque</p> <p>Pré-professionnalisation:</p> <p>Convention décathlon, Convention avec un ESAT / Convention avec une ferme</p> <p>ESSMS 2: Conventions avec l'Education Nationale</p>
Critère 3.4.2	<p>L'ESSMS s'inscrit dans des partenariats pour enrichir son offre d'accompagnement au bénéfice des personnes. 4</p> <p>EE : L'ESSMS identifie les ressources du territoire et leur capacité à intervenir au bénéfice de l'accompagnement. 4</p> <p>EE : L'ESSMS mobilise les partenaires lui permettant d'enrichir son offre d'accompagnement. 4</p> <hr/> <p><i>Éléments de preuve :</i></p> <p>ESSMS 1 et 2</p> <p>Liste des partenaires. Par exemple:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sports sur l'extérieur: Convention avec la pétanque <p>Pré-professionnalisation:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Convention décathlon, Convention avec un ESAT / Convention avec une ferme - En matière de santé mentale: Convention CMPI
Critère 3.4.3	<p>L'ESSMS s'inscrit dans des projets communs avec les partenaires du territoire pour renforcer l'offre d'accompagnement. 4</p> <p>EE : L'ESSMS développe ou s'intègre à des projets communs avec d'autres partenaires du territoire pour renforcer son offre d'accompagnement. 4</p> <hr/> <p><i>Éléments de preuve :</i></p> <p>ESSMS 1 et 2</p> <p>Projet d'établissement 2025-2030: Projet Classe SIFPRO</p> <p>Convention SEGPA pour la découverte des ateliers</p> <p>GCMS Comète : audit informatique</p>
Critère 3.4.4	<p>L'ESSMS est force de proposition et d'innovation pour améliorer la qualité des accompagnements et les modalités d'intervention. 4</p> <p>EE : L'ESSMS s'engage dans des actions d'innovation pour améliorer la qualité des accompagnements et les modalités d'intervention. 4</p> <p>EE : L'ESSMS valorise ses actions d'innovation auprès des autorités. 4</p> <hr/> <p><i>Éléments de preuve :</i></p> <p>Rapport d'activités :</p> <p>Liste des ateliers</p> <p>Projet de construction d'un nouvel établissement</p>

	<p>L'ESSMS développe des actions d'ouverture à et sur son environnement pour favoriser les interactions et partenariats. 4</p> <p>EE : L'ESSMS mène des actions d'information sur ses activités auprès de son environnement et s'inscrit comme lieu-ressource au sein du territoire. 4</p> <p>EE : L'ESSMS participe à des événements sur son territoire. 4</p> <p>EE : L'ESSMS organise des événements ouverts à son environnement pour favoriser les interactions et partenariats. 4</p> <hr/> <p><i>Éléments de preuve :</i> Revue Breaking News Invitation Portes Ouvertes du 20 juin 2025</p>
Thématique	Accompagnement à l'autonomie 3
Objectif 3.5	L'ESSMS définit et déploie sa stratégie de préservation de l'autonomie et de prévention du risque d'isolement de la personne accompagnée. 3
	<p>L'ESSMS définit sa stratégie de préservation de l'autonomie et de prévention du risque d'isolement des personnes accompagnées et s'assure de sa mise en œuvre. 3</p> <p>EE : L'ESSMS définit sa stratégie de préservation de l'autonomie et de prévention du risque d'isolement des personnes accompagnées. 3</p> <p>EE : L'ESSMS communique sur les modalités de préservation de l'autonomie et de prévention du risque d'isolement des personnes accompagnées. 3</p> <p>EE : L'ESSMS actualise sa stratégie autant que nécessaire. 3</p> <hr/> <p><i>Éléments de preuve :</i> Projet d'établissement 2025-2030 Politique Accompagnement à l'autonomie Validée le 18/12/2025 par la direction (durant l'évaluation)</p>
Critère 3.5.1	<p>L'ESSMS définit sa stratégie de préservation de l'autonomie et de prévention du risque d'isolement des personnes accompagnées et s'assure de sa mise en œuvre. 3</p> <p>EE : L'ESSMS définit sa stratégie de préservation de l'autonomie et de prévention du risque d'isolement des personnes accompagnées. 3</p> <p>EE : L'ESSMS communique sur les modalités de préservation de l'autonomie et de prévention du risque d'isolement des personnes accompagnées. 3</p> <p>EE : L'ESSMS actualise sa stratégie autant que nécessaire. 3</p> <hr/> <p><i>Éléments de preuve :</i> Projet d'établissement 2025-2030 Politique Accompagnement à l'autonomie Validée le 18/12/2025 par la direction (durant l'évaluation)</p>
	<p>Les professionnels mettent en œuvre les actions de préservation de l'autonomie et de prévention du risque d'isolement des personnes accompagnées. 4</p> <p>EE : Les professionnels savent identifier les situations de risque de perte d'autonomie et d'isolement des personnes accompagnées. 4</p> <p>EE : Les professionnels mobilisent les moyens nécessaires mis à leur disposition. 4</p> <hr/> <p><i>Éléments de preuve :</i> Dossier des Personnes Accompagnées IME (ESSMS 1): Grille d'évaluation des compétences du 10/06/2024 d'une Personne Accompagnée Bilan Psychomoteur de Février 2025 d'une Personne Accompagnée Evaluation / Bilan d'indépendance et d'autonomie du 4/04/2025 à partir du Test MBAC 2 SESSAD (ESSMS 2) : bilan ergothérapeute du 28/11/2025 Vineland -II Bilans Education Nationale.</p> <p>Projet Individualisé d'Accompagnement (IME/ ESSMS1) du 8/10/2024 Bilan Scolaire (maitrise de la langue) / Travailler l'autonomie gestes du quotidien / Séance de psychomotricité Projet Individualisé d'Accompagnement (SESSAD/ ESSMS2) du 27/11/2025 / Développement des capacités scolaires et apprentissage du brossage de dents</p>
Critère 3.5.2	<p>Les professionnels mettent en œuvre les actions de préservation de l'autonomie et de prévention du risque d'isolement des personnes accompagnées. 4</p> <p>EE : Les professionnels savent identifier les situations de risque de perte d'autonomie et d'isolement des personnes accompagnées. 4</p> <p>EE : Les professionnels mobilisent les moyens nécessaires mis à leur disposition. 4</p> <hr/> <p><i>Éléments de preuve :</i> Dossier des Personnes Accompagnées IME (ESSMS 1): Grille d'évaluation des compétences du 10/06/2024 d'une Personne Accompagnée Bilan Psychomoteur de Février 2025 d'une Personne Accompagnée Evaluation / Bilan d'indépendance et d'autonomie du 4/04/2025 à partir du Test MBAC 2 SESSAD (ESSMS 2) : bilan ergothérapeute du 28/11/2025 Vineland -II Bilans Education Nationale.</p> <p>Projet Individualisé d'Accompagnement (IME/ ESSMS1) du 8/10/2024 Bilan Scolaire (maitrise de la langue) / Travailler l'autonomie gestes du quotidien / Séance de psychomotricité Projet Individualisé d'Accompagnement (SESSAD/ ESSMS2) du 27/11/2025 / Développement des capacités scolaires et apprentissage du brossage de dents</p>

Critère 3.5.3	<p>Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la préservation de l'autonomie et à la prévention du risque d'isolement des personnes accompagnées. 2</p> <p>EE : Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la préservation de l'autonomie et à la prévention du risque d'isolement des personnes accompagnées. 2</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i> Forum de la santé mentale 25/09/2025: (5 personnes IME / SESSAD) Développer les habilités sociales 14 et 15 octobre 2024 (1 personne) Evaluation et orientation en prévention du suicide 4 et 5 novembre 2025 (3 personnes)</p>
Thématique	Accompagnement à la santé 2,38
Objectif 3.6	L'ESSMS définit et déploie sa stratégie de gestion du risque médicamenteux. 2,75
Critère 3.6.1	<p>L'ESSMS définit sa stratégie de gestion du risque médicamenteux et s'assure de sa mise en œuvre. 1,75</p> <p>EE : L'ESSMS définit sa stratégie de gestion du risque médicamenteux. 4</p> <p>EE : L'ESSMS communique sur les règles de sécurisation du circuit du médicament. 1</p> <p>EE : L'ESSMS évalue régulièrement son circuit du médicament. 1</p> <p>EE : L'ESSMS actualise sa stratégie autant que nécessaire. 1</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i> Projet d'Etablissement 2025-2030: le circuit du médicament Présence d'un médecin dans l'établissement et d'une infirmière (tous deux à temps partiels)</p>
Critère 3.6.2 (Impératif)	<p>Les professionnels respectent la sécurisation du circuit du médicament. 3</p> <p>EE : Les professionnels connaissent les règles de sécurisation du circuit du médicament. 3</p> <p>EE : Les professionnels respectent ces règles. 3</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i> Observation des pratiques à l'IME (ESSMS 1) Absence de délivrance de traitement au SESSAD (ESSMS 2) Classeur de la traçabilité de la Prise des traitements</p>
Critère 3.6.3	<p>Les professionnels accompagnent les personnes dans la continuité de leur prise en charge médicamenteuse. 4</p> <p>EE : Les professionnels connaissent les situations pouvant induire une rupture de la prise en charge médicamenteuse pour les personnes accompagnées. 4</p> <p>EE : Les professionnels mettent en place l'organisation et les actions de prévention contre ces risques. 4</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i> ESSMS 1: Stock Tampon Procédures Urgences médicales en l'absence de l'infirmière Appel Cahier de liaison</p>

Critère 3.6.4	<p>Les professionnels alertent en cas de risque lié à la prise en charge médicamenteuse, dont la iatrogénie. 4</p> <p>EE : Les professionnels surveillent les signes de nonobservance et de iatrogénie médicamenteuse chez les personnes accompagnées. 4</p> <p>EE : Les professionnels alertent les personnes-ressources en cas de risque identifié. 4</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i> ESSMS1-Situation d'une Personne Accompagnée Observations du comportement du 23/09/2025 / fatigue plus marquée Protocole Cadre d'astreinte</p>
Critère 3.6.5	<p>Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la prévention et à la gestion du risque médicamenteux. 1</p> <p>EE : Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la prévention et à la gestion du risque médicamenteux. 1</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i> ESSMS1-Absence d'éléments de preuve</p>
Objectif 3.7	<p>L'ESSMS définit et déploie sa stratégie de prévention et de maîtrise du risque infectieux. 2</p>
Critère 3.7.1	<p>L'ESSMS définit sa stratégie de prévention et de maîtrise du risque infectieux et s'assure de sa mise en œuvre. 2</p> <p>EE : L'ESSMS définit sa stratégie de prévention et de maîtrise du risque infectieux. 4</p> <p>EE : L'ESSMS communique sur les règles d'hygiène et de prévention du risque infectieux. 1</p> <p>EE : L'ESSMS évalue régulièrement le respect des règles d'hygiène et de prévention du risque infectieux. 2</p> <p>EE : L'ESSMS actualise sa stratégie autant que nécessaire. 1</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i> Projet d'Etablissement 2025-2030: Gestion et prévention du risque infectieux (page 78) Liste des protocoles : par exemple gestion des cas de Gale Démarche HACCP en cuisine. Carnet sanitaire/ Gestion Eurofins/ Prélèvement d'eau</p>
Critère 3.7.2	<p>Les professionnels mettent en œuvre les actions de prévention et de gestion du risque infectieux. 3</p> <p>EE : Les professionnels savent identifier les situations nécessitant une gestion spécifique du risque infectieux. 3</p> <p>EE : Les professionnels mobilisent les moyens nécessaires mis à leur disposition. 3</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i> Entretien avec les Professionnels Protocole Gale/ Septembre 2025 . Note d'information à l'adresse des parents sur les poux.</p>
Critère 3.7.3	<p>Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la prévention et à la maîtrise du risque infectieux. 1</p> <p>EE : Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la prévention et à la maîtrise du risque infectieux. 1</p>

	<i>Eléments de preuve :</i> ESSMS 1 et 2 : Absence d'éléments de preuve	
Thématique	Politique ressources humaines	3,29
Objectif 3.8	L'ESSMS définit et déploie une politique ressources humaines au service de sa stratégie et de la qualité de l'accompagnement.	3,14
Critère 3.8.1	L'ESSMS définit et déploie sa politique ressources humaines et met en œuvre une démarche de prévention des risques professionnels.	3
	EE : L'ESSMS définit sa politique ressources humaines et met en place l'organisation nécessaire pour son déploiement.	3
	EE : L'ESSMS intègre la démarche de prévention des risques professionnels dans sa politique ressources humaines et la met en œuvre.	4
	EE : L'ESSMS assure l'information sur la protection du lanceur d'alerte.	2
	<i>Eléments de preuve :</i> Projet d'Etablissement 2025-2030 (Organisation de l'accompagnement page 34 et suivantes) DUERP (Maj 18/11/2025) Livret d'accueil du nouvel agent (validé le 18/09/2025): Information sur le lanceur d'alerte (page 5)	
Critère 3.8.2	L'ESSMS met en œuvre un processus d'accueil et d'intégration des nouveaux professionnels et intervenants.	3
	EE : L'ESSMS dispose d'un processus d'accueil et d'intégration des nouveaux professionnels et intervenants.	3
	EE : L'ESSMS s'assure de sa mise en œuvre.	3
	<i>Eléments de preuve :</i> Livret d'accueil du nouvel Agent validé le 18/09/2025 Liste des Fiches de poste Organigramme	
Critère 3.8.3	L'ESSMS adapte sa gestion des emplois et des parcours professionnels aux évolutions du secteur et de sa stratégie.	4
	EE : L'ESSMS suit les évolutions de son secteur.	4
	EE : L'ESSMS met en œuvre une Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels (GEPP).	4
	EE : L'ESSMS adapte cette GEPP aux évolutions du secteur et de sa stratégie.	4
	<i>Eléments de preuve :</i> Consultation des dossier des agents Entretiens d'évaluations Fiches de poste Plan de formations 2025, 2024,2023 Logiciel GESFORM Organigramme de l'établissement	
Critère 3.8.4	L'ESSMS met au service des accompagnements une équipe de professionnels formés et qualifiés.	3,33
	EE : L'ESSMS s'assure de la qualification des professionnels qu'il recrute.	2
	EE : L'ESSMS identifie les besoins en formation continue des professionnels au regard de sa stratégie et de l'évolution du secteur.	4
	EE : L'ESSMS met en œuvre son plan de formation.	4

	<i>Eléments de preuve :</i> Plans de formations 2025, 2024, 2023	
Critère 3.8.5	L'ESSMS définit des modalités de travail adaptées pour garantir la sécurité, la continuité et la qualité de l'accompagnement des personnes.	3,5
	EE : L'ESSMS définit les différentes modalités de travail adaptées au public accueilli.	4
	EE : L'ESSMS organise l'activité des professionnels pour garantir la sécurité, la continuité et la qualité des accompagnements des personnes.	3
	<i>Eléments de preuve :</i> Affichage des plannings de travail: Cycle de 38H20 tout le personnel Maquettes de travail / Logiciel Planiciel Astreinte de direction et techniques Télétravail possible depuis le 25/11/2025 (pour les agents Administratifs)	
Critère 3.8.6	Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés aux RBPP, procédures et références spécifiques à leur cadre d'intervention.	2
	EE : Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés aux RBPP, procédures et références spécifiques à leur cadre d'intervention.	2
	<i>Eléments de preuve :</i> ESSMS 1 et 2:Guide bonnes pratiques Bientraitance	
Objectif 3.9	L'ESSMS met en œuvre une politique de qualité de vie au travail.	3,44
Critère 3.9.1	L'ESSMS promeut une politique favorisant la qualité de vie au travail.	2,33
	EE : L'ESSMS définit une politique de Qualité de Vie au Travail (QVT).	2
	EE : L'ESSMS identifie les actions nécessaires à sa mise en œuvre.	3
	EE : L'ESSMS communique sur les actions menées.	2
	<i>Eléments de preuve :</i> Projet d'Établissement 2025-2030	
Critère 3.9.2	L'ESSMS favorise la qualité de l'environnement de travail des professionnels.	4
	EE : L'ESSMS définit sa stratégie pour favoriser la qualité de l'environnement de travail des professionnels.	4
	EE : L'ESSMS met en place des actions et aménagements pour favoriser la qualité de l'environnement de travail.	4
	<i>Eléments de preuve :</i> Consultation des dossiers de Professionnels Visites médicales professionnelles au CHU de Brest Questionnaire diffusé au niveau des professionnels concernant les objectifs du Projet d'Établissement	
Critère 3.9.3	L'ESSMS organise des espaces de discussion et de partage pour les professionnels et des temps de soutien psychologique et/ou éthique.	4
	EE : L'ESSMS organise des espaces de discussion et de partage pour les professionnels à fréquence régulière.	4
	EE : L'ESSMS organise des temps de soutien psychologique et/ou éthique pour les professionnels à fréquence régulière.	4
	<i>Eléments de preuve :</i> SESSAD: Lundi matin ; Vendredi après-midi débriefing de la semaine + ESS + synthèse + PIA	

	IME: Chaque groupe 1 réunion par Semaine Groupe d'analyse des pratiques 6 fois/ an	
Thématique	Démarche qualité et gestion des risques	2,97
Objectif 3.10	L'ESSMS définit et déploie sa démarche d'amélioration continue de la qualité et gestion des risques.	3,75
Critère 3.10.1	<p>L'ESSMS définit sa politique qualité et gestion des risques.</p> <p>EE : L'ESSMS définit sa politique d'amélioration continue de la qualité et gestion des risques au regard notamment des RBPP, références et procédures spécifiques à leur cadre d'intervention.</p> <p>EE : L'ESSMS s'inscrit dans des partenariats pouvant lui apporter une expertise et/ou un appui dans sa démarche.</p> <p>EE : L'ESSMS communique régulièrement sur sa démarche d'amélioration continue de la qualité et gestion des risques auprès de l'ensemble des parties prenantes.</p> <p>EE : Entretien avec les membres du Conseil de la vie sociale.</p>	<p>3,75</p> <p>4</p> <p>4</p> <p>3</p> <p>4</p>
	<p><i>Éléments de preuve :</i></p> <p>Projet d'établissement 2025-2030: L'amélioration continue de la Qualité (pages 72 à 76)</p> <p>Manuel qualité (MAJ 6 Mai 2025)</p> <p>Référent qualité dans l'établissement</p> <p>Partenariat MQS/ Adhésion Réseau qualité du réseau de Bretagne</p> <p>Petit Journal/ Rapport d'activités 2024</p> <p>CPOM 2022-2026.</p> <p>Petit Journal en direction des professionnels</p> <p>En CVS des indicateurs qualité ont été présentés</p> <p>Questionnaire renseigné par les jeunes pour donner leurs avis sur le quotidien de l'ESSMS 1</p>	
Critère 3.10.2	<p>L'ESSMS met en œuvre sa démarche qualité et gestion des risques.</p> <p>EE : L'ESSMS met en place une organisation pour assurer le pilotage de sa démarche qualité et gestion des risques.</p> <p>EE : L'ESSMS évalue régulièrement sa démarche d'amélioration continue de la qualité et gestion des risques, grâce notamment à l'analyse de la satisfaction des personnes accompagnées, des RBPP, références et procédures spécifiques à leur cadre d'intervention.</p> <p>EE : L'ESSMS révisé sa démarche autant que nécessaire.</p> <p>EE : Entretien avec les membres du Conseil de la vie sociale.</p>	<p>3,75</p> <p>4</p> <p>4</p> <p>3</p> <p>4</p>
	<p><i>Éléments de preuve :</i></p> <p>Compte-Rendu COPIL qualité du 29/08/2025, du 10/10/2025</p> <p>Questionnaires Famille 2025 IME et SESSAD/ 50 réponses</p> <p>Résultat enquête Repas du 2 au 20/11/2020</p> <p>Manuel qualité (MAJ 6 Mai 2025)</p> <p>Liste des protocoles</p> <p>Recueil des souhaits, pendant les vacances de la Toussaint afin de voir qui est content? l'analyse n'a pas encore été faite, on attend le retour en CVS</p> <p>Les questions ouvertes sont en cours d'analyse</p> <p>Démarche d'amélioration continue de la qualité (connue par les représentants)</p>	
Objectif 3.11	L'ESSMS définit et déploie son plan de prévention des risques de maltraitance et de violence.	3

Critère 3.11.1 (Impératif)	<p>L'ESSMS définit, avec les professionnels, un plan de prévention et de gestion des risques de maltraitance et de violence au bénéfice des personnes accompagnées. 4</p> <p>EE : L'ESSMS identifie avec les professionnels les situations à risque pouvant générer des actes de maltraitance et de violence. 4</p> <p>EE : L'ESSMS définit un plan de prévention et de gestion des risques de maltraitance et violence au regard des risques identifiés. 4</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i> Projet d'Établissement 2025-2030 : Information Préoccupante et signalement (pages 29 à 32) et Annexe 1: les différents types de maltraitance Cartographie des faits de maltraitance (Non datée) et Notice pour la lecture de la cartographie Guide du Professionnel pour la promotion de la Bientraitance et la prévention de la maltraitance: Définition le maltraitance (page 3 à 5)</p>
Critère 3.11.2 (Impératif)	<p>L'ESSMS traite les signalements de faits de maltraitance et de violence, et met en place des actions correctives. 3</p> <p>EE : L'ESSMS analyse les signalements de maltraitance et de violence. 3</p> <p>EE : L'ESSMS met en place des actions correctives. 3</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i> Formulaire (Vierge) RETEX COPIL Bientraitance/ prévention de la maltraitance (Document établi le 14/11/2025) Compte-rendu de la réunion COPIL bientraitance du 23/06/2025 : Situation de maltraitance pour monter dans le taxi Compte-Rendu du 23/06/2025 Contention des mains pour aller à la selle Synthèse des fiches d'incident 2023</p>
Critère 3.11.3	<p>Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la détection et au signalement de faits de maltraitance et de violence. 2</p> <p>EE : Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la détection et au signalement de faits de maltraitance et de violence. 2</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i> Liste des formations et sensibilisations: Formations Ethique et Bientraitance 15 décembre 2023 (10 personnes); 10 et 11 juin 2024 (11 personnes); 6 et 7 février 2025 (16 personnes)</p>
Objectif 3.12	<p>L'ESSMS assure le recueil et le traitement des plaintes et des réclamations. 2,22</p>
Critère 3.12.1 (Impératif)	<p>L'ESSMS organise le recueil et le traitement des plaintes et des réclamations. 2</p> <p>EE : L'ESSMS organise le recueil des plaintes et des réclamations. 2</p> <p>EE : L'ESSMS organise le traitement des plaintes et des réclamations. 2</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i> ESSMS1 Registre des plaintes et réclamations: 2 plaintes et réclamations Extrait registre Groupe Stivell ESSMS1 et 2 Guide bientraitance Fiche de suggestion, de plainte et de réclamation date d'application 28/11/2025 Guide du professionnel pour la Promotion de la bientraitance et la prévention de la maltraitance (Procédures obligatoires Page 24)</p>
	<p>L'ESSMS communique sur le traitement des plaintes et des réclamations aux</p>

Critère 3.12.2 (Impératif)	<p>parties prenantes. 2,67</p> <p>EE : L'ESSMS communique sur le traitement des réclamations et des plaintes auprès des parties prenantes. 3</p> <p>EE : L'ESSMS assure un retour à la personne à l'origine de la réclamation ou de la plainte. 3</p> <p>EE : Entretien avec les membres du Conseil de la vie sociale. 2</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>Extrait registre Groupe Stivell/ Réunion d'équipe STIVELL du 9/10/2025</p> <p>Compte-rendu CVS du 13/10/2025 des réponses apportées aux Personnes Accompagnées en démarche FALC (Facile À Lire et à Comprendre)</p> <p>Rapports d'activité 2024 et ses annexes</p> <p>Le plaintes et réclamations ne sont pas vues en CVS</p> <p>Les professionnels se réunissent tous les mardis et doivent en parler</p>
Critère 3.12.3 (Impératif)	<p>Les professionnels analysent en équipe les plaintes et les réclamations et mettent en place des actions correctives. 2</p> <p>EE : Les professionnels analysent les plaintes et les réclamations en équipe. 2</p> <p>EE : Les professionnels mettent en place des actions correctives. 2</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>ESSMS1Registre des groupes</p> <p>Procédure Plaintes et réclamations</p> <p>Réclamations relative aux températures trop basses dans l'unité STIVELL des 9/10/2025; 30/10/2025 ; 24/09/2025 Réunion d'équipe du 9/10/2025</p>
Objectif 3.13	<p>L'ESSMS assure le recueil et le traitement des évènements indésirables. 3,5</p>
Critère 3.13.1 (Impératif)	<p>L'ESSMS organise le recueil et le traitement des évènements indésirables. 4</p> <p>EE : L'ESSMS organise le recueil des évènements indésirables. 4</p> <p>EE : L'ESSMS organise le traitement des évènements indésirables. 4</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>Guide du professionnel pour la Promotion de la bientraitance et la prévention de la maltraitance (Procédures obligatoires Page 24)</p> <p>Classeur Formulaire E.I enregistrés</p> <p>RETEX E.I SESSAD du 3/07/2025 concernant les propos inquiétants d'un enfant à son égard</p> <p>RETEX E.I IME (équipe Ti Meudig) du 16/10/2025 concernant une agression.</p>
Critère 3.13.2 (Impératif)	<p>L'ESSMS communique sur le traitement des évènements indésirables auprès des parties prenantes. 4</p> <p>EE : L'ESSMS communique sur les évènements indésirables et leur traitement auprès des parties prenantes. 4</p> <p>EE : L'ESSMS signale les évènements indésirables graves aux autorités. 4</p> <p>EE : Entretien avec les membres du Conseil de la vie sociale. 4</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>Comptes-Rendus COPIL Bientraitance du 29/03/2024, du 6 juin 2025, du 14/11/2025, du 12/01/2024</p> <p>Compte-Rendu du COPIL des référents Bientraitance du 23/06/2025</p> <p>Signalements au Procureur de la République du 19/12/2025</p> <p>Le traitement des évènements indésirables est présenté en CVS sous forme de diagramme</p> <p>Les évènements indésirables sont traités entre professionnels et les réponses sont présentées</p>

	aussi lors des CVS	
Critère 3.13.3 (Impératif)	Les professionnels déclarent et analysent en équipe les évènements indésirables et mettent en place des actions correctives.	4
	EE : Les professionnels déclarent les évènements indésirables	4
	EE : Les professionnels les analysent en équipe.	4
	EE : Les professionnels mettent en place des actions correctives.	4
<i>Eléments de preuve :</i>		
ESSMS1: 2 E.I des 16 et 21 Octobre 2025 relatifs à un comportement violence avec agressivité / RETEX du 23 /10/2025 : Prévoir analyse de la pratique, Renforcement Cadre d'intervention sur site E.I du 4 septembre 2025 Fugue de l'établissement/ RETEX le 16 septembre: Rencontre éducateur et programmation réunion du 3 octobre IME et MECS Coordination des actions. ESSMS2: E.I du 03/07/2025 : Auto-agressivité (Propos inquiétant de l'enfant à son égard)/ Psychologue prévenu Compte Rendu RETEX du jeudi 23 Octobre 5 participants		
Critère 3.13.4	Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la gestion des évènements indésirables.	2
	EE : Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la gestion des évènements indésirables.	2
<i>Eléments de preuve :</i>		
ESSMS1 et 2: Réunion institutionnelle du 14/02/2025 / Fiche événement indésirable.		
Objectif 3.14	L'ESSMS est doté d'un plan de gestion de crise et de continuité de l'activité.	2,58
Critère 3.14.1 (Impératif)	L'ESSMS définit, avec les professionnels, un plan de gestion de crise et de continuité de l'activité et le réactualise régulièrement.	3,33
	EE : L'ESSMS définit avec les professionnels un plan de gestion de crise et de continuité de l'activité.	4
	EE : L'ESSMS actualise ce plan autant que nécessaire.	4
	EE : Entretien avec les membres du Conseil de la vie sociale.	2
<i>Eléments de preuve :</i>		
Plan de continuité du 5/12/2025 (présentation en CSE) avec procédures sur les principaux risques (= Plan de gestion de crise) Il existe certainement un plan de gestion de crise, mais on ne le connaît pas Le plan a été vu lors du Covid: où il a été nécessaire de retourner à domicile		
Critère 3.14.2 (Impératif)	L'ESSMS communique son plan de gestion de crise en interne et en externe.	2,5
	EE : L'ESSMS communique son plan de gestion de crise en interne.	3
	EE : L'ESSMS communique son plan de gestion de crise en externe.	2
<i>Eléments de preuve :</i>		
Plan de continuité du 5/12/2025 (présentation en CSE) avec procédures sur les principaux risques (= Plan de gestion de crise) Mise à disposition dans un dossier informatique (serveur commun) du plan de gestion de crise.		
	Les professionnels participent aux exercices et aux retours d'expérience partagés, organisés par l'ESSMS.	1,5

Critère 3.14.3	EE : Les professionnels participent aux exercices de simulation de tout ou partie du plan de gestion de crise.	2
	EE : Les professionnels participent aux retours d'expérience pour améliorer le dispositif.	1
<i>Éléments de preuve :</i> Exercice d'évacuation du 9/01/2025; du 22/12/2025, du 5/06/2025		
Critère 3.14.4	Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la gestion de crise.	3
	EE : Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la gestion de crise.	3
<i>Éléments de preuve :</i> ESSMS 1 et 2 Formation AFGSU 1 et 2 Formations Incendie prévue en décembre 2025 Formations Incendie 26/09; 8/10; 15/10;16/10; 21/10/ 2024: 19 personnes Formations incendie 2023: 55 personnes Plan de continuité du 5/12/2025 (présentation en CSE) avec procédures sur les principaux risques (= Plan de gestion de crise)		
Objectif 3.15	L'ESSMS s'inscrit dans une dynamique d'innovation et d'évolution sociétale.	2,78
Critère 3.15.1	L'ESSMS définit et met en oeuvre sa stratégie d'optimisation des achats et de développement durable.	4
	EE : L'ESSMS définit une politique de développement durable.	4
EE : L'ESSMS met en place des actions d'optimisation des achats et de lutte contre le gaspillage.		
<i>Éléments de preuve :</i> Projet d'Établissement 2025-2030: Construction d'un nouvel établissement / Politique de développement durable (Page 77° Recyclage des déchets dans les unités de vie Atelier recyclage avec les Personnes Accompagnées		
Critère 3.15.2	L'ESSMS définit et déploie sa stratégie numérique.	2,33
	EE : L'ESSMS formalise une stratégie numérique.	2
EE : L'ESSMS met en place des actions permettant le déploiement de cette stratégie.		
EE : L'ESSMS s'assure de la sécurisation des données et des accès.		
<i>Éléments de preuve :</i> ESSMS1 et 2 Observations des pratiques Convention de partenariat FOLIATEAM Décembre 2024 Charte informatique du 1/09/2025 (également dans livret d'accueil du nouvel agent) / Affiche 6 réflexes pour protéger les données. Formation OGIRIS 19 et 22/12/2023; 5 et 6/09/2024 (20 personnes) EI Cyberattaque du 24/11/2025 avec recommandations de l'assureur en cas de sinistre.		

Critère 3.15.3	Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés aux outils numériques.	2
	EE : Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés au bon usage des outils numériques.	2
<hr/>		
<i>Éléments de preuve :</i>		
ESSMS1 et 2		
Charte informatique / Affiche 6 réflexes pour protéger les données.		
Formation OGIRIS 19 et 22/12/2023; 5 et 6/09/2024 (20 personnes)		

Focus sur les critères impératifs

Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des cotations retenues pour les 18 critères impératifs qui s'appliquent à votre structure, ainsi que les éléments de preuves consultés et les commentaires associés.

		Cotation
Objectif 2.2	Les professionnels favorisent l'exercice des droits fondamentaux et des libertés individuelles de la personne accompagnée.	3,86
Critère 2.2.1	Les professionnels soutiennent la liberté d'aller et venir de la personne accompagnée.	4
	EE : Les professionnels favorisent la liberté d'aller et venir de la personne accompagnée (dedans/dehors) dans les limites du cadre d'intervention.	4
	EE : Les restrictions à la liberté d'aller et venir sont encadrées.	4
	<i>Commentaire :</i> Sur 1 internat en ville, on travail le premier niveau d'autonomie Sur l'autre internat, on prépare la sortie en mesurant les capacités individuelles	
Critère 2.2.2	Les professionnels respectent la dignité et l'intégrité de la personne accompagnée.	★
	EE : Les professionnels connaissent les pratiques qui favorisent le respect de la dignité et de l'intégrité.	★
	EE : Les professionnels partagent entre eux ces pratiques.	★
	EE : Les professionnels mettent en œuvre ces bonnes pratiques.	★
<i>Commentaire :</i> Bonnes pratiques et règles de vie en FALC affichées au niveau de l'ESSMS 2: chaque article fait l'objet d'une explication (en FALC) dans un ballon Travail réalisé avec les jeunes		
Critère 2.2.3	Les professionnels respectent la vie privée et l'intimité de la personne accompagnée.	4
	EE : Les professionnels connaissent les pratiques qui favorisent le respect de la vie privée et de l'intimité de la personne accompagnée.	4
	EE : Les professionnels partagent entre eux ces pratiques.	4
	EE : Les professionnels mettent en œuvre ces pratiques.	4
<i>Commentaire :</i> ESSMS 1: On essaye de séparer les résidents par chambre liberté de décorer Les douches sont collectives ESSMS 1 et 2: Déménagement prévu: 2027, vu affichage de travaux sur terrain acquis . ESSMS 1: Sont prévues des chambres individuelles avec douches		
	Les professionnels respectent la liberté d'opinion, les croyances et la vie spirituelle de la personne accompagnée.	4
	EE : Les professionnels connaissent les pratiques qui favorisent le respect de la	

Critère 2.2.4	<p>liberté d'opinion, des croyances et de la vie spirituelle de la personne accompagnée. 4</p> <p>EE : Les professionnels partagent entre eux ces pratiques. 4</p> <p>EE : Les professionnels mettent en œuvre ces pratiques. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> ESSMS 1 et 2 On respecte le choix des parents selon la religion et ses particularités ESSMS 2: On rappelle le choix de liberté de croyance</p>
Critère 2.2.5	<p>Les professionnels respectent le droit à l'image de la personne accompagnée. 4</p> <p>EE : Les professionnels recueillent le choix de la personne accompagnée sur son droit à l'image. 4</p> <p>EE : Les professionnels respectent le choix exprimé par la personne accompagnée sur son droit à l'image. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> La dernière version est conforme à l'obligation réglementaire</p>
Critère 2.2.6	<p>L'ESSMS favorise l'exercice des droits et libertés de la personne accompagnée. 4</p> <p>EE : L'ESSMS définit, avec les professionnels, les pratiques et les modalités de déploiement favorisant l'exercice des droits de la personne accompagnée. 4</p> <p>EE : L'ESSMS met à disposition des outils (ou autres leviers mobilisables) permettant la mise en œuvre de ces pratiques. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Tous les documents sont accessibles aux jeunes accueillis en terme de compréhension donc transcrits en FALC Autorisation de se déplacer ; si l'éducateur est OK, on peut se déplacer seul, avec accord des parents: (un document est renseigné et dans les dossiers) Ogirys Droit à l'image signé pour un an suite à l'admission: transcrit en FALC . Une demande particulière est faite spécialement pour s'assurer de la traçabilité du médicament avec la photo: si refus on reçoit la famille et on en parle ((nouveau document rédigé en octobre 2025) Si sortie exceptionnelle, on refait une demande de droit à l'image</p>
Critère 2.2.7	<p>L'ESSMS garantit la confidentialité et la protection des informations et données relatives à la personne accompagnée. 3</p> <p>EE : L'ESSMS définit l'organisation et les pratiques qui garantissent la confidentialité et la protection des informations et données relatives à la personne accompagnée. 3</p> <p>EE : L'ESSMS met à disposition des moyens et des outils permettant la mise en œuvre de ces pratiques. 3</p> <p>EE : L'ESSMS forme / sensibilise les professionnels au respect des règles de confidentialité et de protection des informations et données relatives à la personne accompagnée. 3</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> ESSMS 2: Le dossier médical ne doit pas se trouver dans le dossier administratif papier ESSMS 1: Ordonnance accessible à l'équipe: autorisation donnée aux personnes chargées de l'administration des traitements Ogirys le DLU est dans le dossier médical en cas d'urgence</p>

	Les évaluateurs accusent réception des observations et/ou des actions correctives transmises par l'ESSMS. Après examen, ces éléments ne conduisent pas à modifier la cotation ni le commentaire initialement envisagés.	
Objectif 3.6	L'ESSMS définit et déploie sa stratégie de gestion du risque médicamenteux.	2,75
Critère 3.6.2	Les professionnels respectent la sécurisation du circuit du médicament.	3
	EE : Les professionnels connaissent les règles de sécurisation du circuit du médicament.	3
	EE : Les professionnels respectent ces règles.	3
	<p><i>Commentaire :</i></p> <p>Les professionnels de l'IME disposent d'un semainier individualisé pour chaque personne accompagnée. Les traitements sont administrés au sein des unités ou en salle de restauration par les membres de l'équipe éducative. Certains traitements, notamment ceux concernant les personnes diabétiques, sont administrés directement à l'infirmerie.</p> <p>Une traçabilité de la prise des traitements par les personnes accompagnées est assurée au moyen d'un cahier dédié dans chaque unité.</p> <p>En l'absence de l'infirmière, le recours à une infirmière intérimaire permet, le cas échéant, d'assurer la continuité du service.</p> <p>Il convient toutefois de souligner que les professionnels éducatifs n'ont pas bénéficié de formation spécifique relative à la sécurisation du circuit du médicament, qu'aucun avis médical formalisé ne valide l'opportunité, pour certaines personnes accompagnées, de la prise autonome de leur traitement.</p> <p>Les évaluateurs accusent réception des observations et/ou des actions correctives transmises par l'ESSMS. Après examen, ces éléments ne conduisent pas à modifier la cotation ni le commentaire initialement envisagés.</p>	
Objectif 3.11	L'ESSMS définit et déploie son plan de prévention des risques de maltraitance et de violence.	3
Critère 3.11.1	L'ESSMS définit, avec les professionnels, un plan de prévention et de gestion des risques de maltraitance et de violence au bénéfice des personnes accompagnées.	4
	EE : L'ESSMS identifie avec les professionnels les situations à risque pouvant générer des actes de maltraitance et de violence.	4
	EE : L'ESSMS définit un plan de prévention et de gestion des risques de maltraitance et violence au regard des risques identifiés.	4
	<p><i>Commentaire :</i></p> <p>La direction présente la cartographie des faits de maltraitance, élaborée notamment dans le cadre du COPIL Bientraitance. Les actions de prévention engagées et à venir sont détaillées dans le guide de prévention de la maltraitance ainsi que dans la cartographie des risques. Elles seront également intégrées au Plan d'Amélioration de la Qualité lors de son élaboration.</p> <p>Enfin, la direction évoque la démarche de signalements aux autorités de faits de maltraitance.</p>	
	L'ESSMS traite les signalements de faits de maltraitance et de violence, et met en place des actions correctives.	3
	EE : L'ESSMS analyse les signalements de maltraitance et de violence.	3
	EE : L'ESSMS met en place des actions correctives.	3
	<i>Commentaire :</i>	

Critère 3.11.2	<p>Les événements indésirables sont pris en charge au sein de l'établissement. Néanmoins, l'identification et le repérage spécifiques des faits de maltraitance parmi ces événements, en cohérence avec la cartographie établie, restent perfectibles.</p> <p>Deux situations identifiées comme des faits de maltraitance ont toutefois été examinées dans le cadre d'un COPIL Bientraitance avec des professionnels, donnant lieu à la mise en œuvre d'actions correctives. Cette démarche a vocation à être consolidée.</p> <p>Les évaluateurs accusent réception des observations et/ou des actions correctives transmises par l'ESSMS. Après examen, ces éléments ne conduisent pas à modifier la cotation ni le commentaire initialement envisagés.</p>	
Objectif 3.12	L'ESSMS assure le recueil et le traitement des plaintes et des réclamations.	2,22
Critère 3.12.1	<p>L'ESSMS organise le recueil et le traitement des plaintes et des réclamations.</p> <p>EE : L'ESSMS organise le recueil des plaintes et des réclamations.</p> <p>EE : L'ESSMS organise le traitement des plaintes et des réclamations.</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>ESSMS1 La direction mentionne deux plaintes et réclamations officiellement enregistrées dans un registre dédié. La gestion est assurée par le COPIL Bientraitance.</p> <p>D'autres plaintes et réclamations sont également consignées dans les registres disponibles au sein de chaque unité.</p> <p>Dans ce dernier registre, l'état d'avancement du traitement des réclamations est renseigné ; en revanche, la nature des réponses apportées n'y est pas précisée. Les réponses apportées sont mentionnées dans les comptes-rendus des réunions d'équipe.</p> <p>ESSMS2: Il n'y a pas d'enregistrement de plaintes et réclamations au SESSAD. Des demandes de prise en charge non satisfaites pourraient faire l'objet d'un enregistrement.</p> <p>L'axe d'amélioration se situe dans:</p> <ul style="list-style-type: none"> - une gestion des plaintes et réclamation en concordance avec la procédure fixée dans le guide bientraitance - la centralisation et l'enregistrement des plaintes et réclamations au sein d'un registre unique ; - l'amélioration de la traçabilité des réponses apportées aux plaignants ; - le déploiement et l'utilisation du logiciel dédié afin d'assurer la gestion et le suivi de l'ensemble des étapes liées au traitement des plaintes et réclamations. <p>Les évaluateurs accusent réception des observations et/ou des actions correctives transmises par l'ESSMS. Après examen, ces éléments ne conduisent pas à modifier la cotation ni le commentaire initialement envisagés. Les documents identifiés dans le guide bientraitance pour la gestion des plaintes et réclamations ne sont pas renseignés lorsqu'il s'agit de réclamations gérées dans les unités de vie. Il n'y a pas de réclamations enregistrées au niveau du SESSAD. L'établissement situe parfaitement les actions correctives à mettre en place dans les mesures correctives proposées.</p>	<p>2</p> <p>2</p> <p>2</p>
	<p>L'ESSMS communique sur le traitement des plaintes et des réclamations aux parties prenantes.</p> <p>EE : L'ESSMS communique sur le traitement des réclamations et des plaintes auprès des parties prenantes.</p> <p>EE : L'ESSMS assure un retour à la personne à l'origine de la réclamation ou de la plainte.</p> <p>EE : Entretien avec les membres du Conseil de la vie sociale.</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p>	<p>2,67</p> <p>3</p> <p>3</p> <p>2</p>

Critère 3.12.2	<p>Des réponses sont apportées aux Personnes à l'origine d'une plainte et/ou d'une réclamation. La traçabilité de la nature des réponses apportées dans le registre constitue un axe d'amélioration(Qui?, quand?, quelle réponse?) avec lien avec les décisions prises en réunion.</p> <p>Il convient par ailleurs de souligner la réalisation de compte-rendu CVS avec présentation des réponses apportées aux réclamations en démarche FALC</p> <p>L'établissement ne réalise pas une communication à fréquence régulière sur la nature des plaintes et réclamations gérées et les réponses apportées (sous forme de poster). Le Rapport d'activités 2024 de l'établissement n'en fait pas état.</p> <p>Les membres présents aimeraient être au courant si il y a des plaintes et des réclamations déposées auprès de la direction</p> <p>Les parents se posent la question de savoir si ce serait nécessaire de parler en CVS</p> <p>Il faudrait vérifier le niveau des plaintes avant transmissions de même pour les évènements indésirables</p> <p>Revoir ce point lors d'un prochain CVS</p> <p>Les évaluateurs accusent réception des observations et/ou des actions correctives transmises par l'ESSMS. Après examen, ces éléments ne conduisent pas à modifier la cotation ni le commentaire initialement envisagés. L'établissement situe parfaitement les actions correctives à mettre en place dans les mesures correctives proposées.</p>
Critère 3.12.3	<p>Les professionnels analysent en équipe les plaintes et les réclamations et mettent en place des actions correctives. 2</p> <p>EE : Les professionnels analysent les plaintes et les réclamations en équipe. 2</p> <p>EE : Les professionnels mettent en place des actions correctives. 2</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>ESSMS 1:Les professionnels analysent les Plaintes et réclamations enregistrées dans un cahier dédié sur les unités et mettent en place des actions correctives identifiées en équipe. Toutefois, ces réclamations ne sont pas remontées dans le tableau de suivi mis en place par la direction (2 plaintes et réclamations enregistrées en 2025). Il n'y a pas d'agrégation sur un support unique de l'ensemble des plaintes et réclamations traitées par les professionnels et la direction</p> <p>ESSMS2: Le SESSAD n'a pas enregistré de réclamations et/ou de plaintes. Les Professionnels signalent que les seules réclamations (non enregistrées) portent sur des demandes de prise en charge par le SESSAD non satisfaites.</p> <p>Les évaluateurs accusent réception des observations et/ou des actions correctives transmises par l'ESSMS. Après examen, ces éléments ne conduisent pas à modifier la cotation ni le commentaire initialement envisagés. L'établissement situe parfaitement les actions correctives à mettre en place dans les observations réalisées.</p>
Objectif 3.13	<p>L'ESSMS assure le recueil et le traitement des évènements indésirables. 3,5</p>
Critère 3.13.1	<p>L'ESSMS organise le recueil et le traitement des évènements indésirables. 4</p> <p>EE : L'ESSMS organise le recueil des évènements indésirables. 4</p> <p>EE : L'ESSMS organise le traitement des évènements indésirables. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>La direction présente l'organisation mise en place pour la gestion des évènements indésirables. Un formulaire de déclaration est mis à disposition de l'ensemble des professionnels. Celui-ci permet notamment de décrire le contexte des faits, les mesures immédiates mises en œuvre ainsi que les modalités de traitement de l'évènement indésirable. Les réponses apportées à l'évènement indésirable sont annexées au formulaire.</p> <p>La gestion et le suivi des évènements indésirables sont assurés dans le cadre du COPIL</p>

	<p>Bienveillance. Des retours d'expérience (RETEX) relatifs aux événements indésirables enregistrés au SESSAD et à l'IME sont organisés, le cas échéant, en fonction de la gravité de l'événement. L'utilisation d'un logiciel qualité pourrait faciliter cette gestion.</p>	
Critère 3.13.2	<p>L'ESSMS communique sur le traitement des événements indésirables auprès des parties prenantes.</p>	4
	<p>EE : L'ESSMS communique sur les événements indésirables et leur traitement auprès des parties prenantes.</p>	4
	<p>EE : L'ESSMS signale les événements indésirables graves aux autorités.</p>	4
	<p>EE : Entretien avec les membres du Conseil de la vie sociale.</p>	4
	<p><i>Commentaire :</i> La direction précise qu'une réponse individuelle est apportée à chaque événement indésirable déclaré dans le cadre du COPIL Bienveillance. Le cas échéant, cette réponse individuelle peut également venir compléter le compte rendu de la réunion. Un signalement relatif à une situation de violence intrafamiliale a été transmis au Procureur de la République. La direction ajoute qu'aucun Événement Indésirable Grave n'a été constaté ces dernières années, ne justifiant ainsi aucune déclaration auprès des autorités compétentes. Événements indésirables connus des membres présents</p>	
Critère 3.13.3	<p>Les professionnels déclarent et analysent en équipe les événements indésirables et mettent en place des actions correctives.</p>	4
	<p>EE : Les professionnels déclarent les événements indésirables</p>	4
	<p>EE : Les professionnels les analysent en équipe.</p>	4
	<p>EE : Les professionnels mettent en place des actions correctives.</p>	4
	<p><i>Commentaire :</i> Les Professionnels de l'IME et du SESSAD déclarent les Événements Indésirables. Ils participent à l'analyse des E.I et la mise en place d'actions correctives dans le cadre du COPIL Bienveillance. Selon les besoins, des RETEX en équipe pluridisciplinaire sont organisés.</p>	
Objectif 3.14	<p>L'ESSMS est doté d'un plan de gestion de crise et de continuité de l'activité.</p>	2,58
Critère 3.14.1	<p>L'ESSMS définit, avec les professionnels, un plan de gestion de crise et de continuité de l'activité et le réactualise régulièrement.</p>	3,33
	<p>EE : L'ESSMS définit avec les professionnels un plan de gestion de crise et de continuité de l'activité.</p>	4
	<p>EE : L'ESSMS actualise ce plan autant que nécessaire.</p>	4
	<p>EE : Entretien avec les membres du Conseil de la vie sociale.</p>	2
	<p><i>Commentaire :</i> Un plan de gestion de crise a été élaboré de manière collégiale, notamment avec le concours d'une étudiante et du COPIL Qualité. Il a été présenté aux membres du CSE. Ce plan a vocation à être complété par l'inventaire des matériels disponibles dans le cadre du Plan Bleu (par exemple : réserves de masques, de gel hydroalcoolique, de denrées alimentaires), en précisant les lieux de stockage ainsi que les dates de péremption. Le CVS n'est pas au courant d'un plan de gestion de crise, est-ce nécessaire? disent-ils? On a toute confiance aux professionnels qui gèrent tout cela très bien Le CVS devrait être informé et consulté sur les questions relatives à l'organisation et au bon fonctionnement des accompagnements qui peuvent être modifiés lors d'une crise. Les évaluateurs accusent réception des observations et/ou des actions correctives transmises par</p>	

	l'ESSMS. Après examen, ces éléments ne conduisent pas à modifier la cotation ni le commentaire initialement envisagés.	
Critère 3.14.2	L'ESSMS communique son plan de gestion de crise en interne et en externe.	2,5
	EE : L'ESSMS communique son plan de gestion de crise en interne.	3
	EE : L'ESSMS communique son plan de gestion de crise en externe.	2
	<i>Commentaire :</i>	
	Le document a été récemment préparé et validé par les membres CSE. Pour autant, il n'est pas connu de tous les professionnels et il n'a pas été transmis aux autorités.	
	Les évaluateurs accusent réception des observations et/ou des actions correctives transmises par l'ESSMS. Après examen, ces éléments ne conduisent pas à modifier la cotation ni le commentaire initialement envisagés.	